

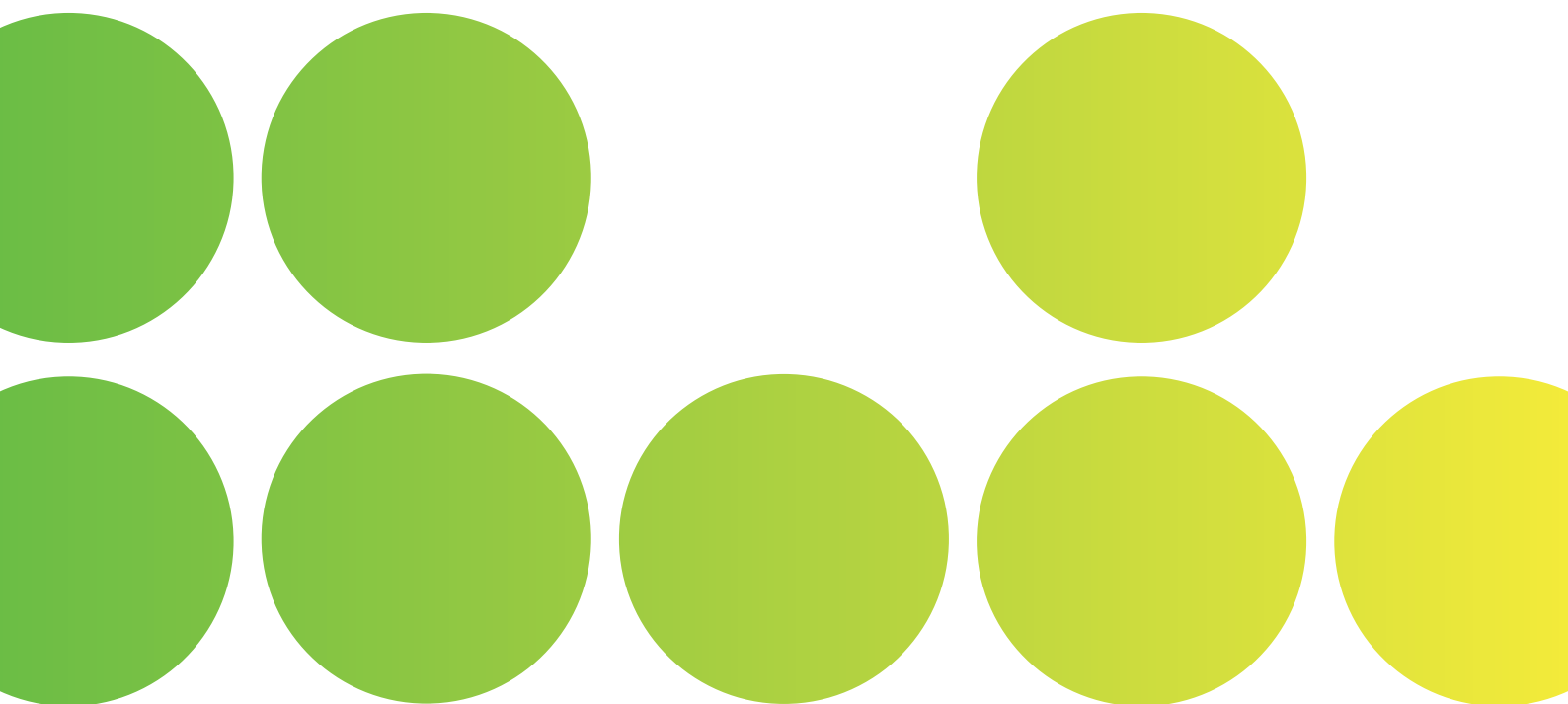


RAPPORT ANNUEL 2015

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Les rapports



SOMMAIRE

Le territoire desservi	4
Organisation de la collecte et du traitement	6
Prévention des déchets	10
Promotion du compostage individuel et collectif	14
La collecte des déchets	16
La pré-collecte des déchets (bacs, sacs, PAV)	20
PAV textile	23
Tri et valorisation des déchets	24
Déchèteries et points de collecte	26
Organisation interne	34
Versailles Grand Parc au contact des habitants	36
Ressources financières	38
Orientations 2016	44
Annexes	45

Ce rapport est imprimé sur un papier constitué à 100% de fibres recyclées.
En utilisant ce papier plutôt qu'un non recyclé, l'agglomération réduit son impact environnemental de :

-  **51 kg de déchets**
-  **12 kg de CO₂**
-  **1 253 litres d'eau**
-  **158 kWh d'énergie**
-  **83 kg de bois**

Sources : Données Labelia Conseil pour l'empreinte carbone. Données European BREF pour le papier à fibres vierges.

Conception/réalisation :
Versailles Grand Parc - octobre 2016
Crédit photo : Versailles Grand Parc, ECOTLC
Impression : Le Réveil de la Marne

14

Promotion du compostage individuel et collectif

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est lancée en 2010 dans une opération de promotion du compostage individuel puis en 2012 de compostage collectif.

Cette campagne favorise les pratiques de valorisation à domicile des déchets organiques dans une perspective de réduction des déchets incinérés.



TRI C'EST BIEN RÉDUIRE C'EST MIEUX !



Chaque année la production de déchets des ménages croît en France d'environ 1,5%. L'inversion de cette tendance est une priorité, car tous les modes de traitement des déchets, quels qu'ils soient, consomment des ressources naturelles.

En effet diminuer la production de déchets et en améliorer le recyclage permet de réduire l'empreinte environnementale.

Ces enjeux sont également économiques car le coût de traitement des déchets ultimes augmente alors que parallèlement des filières de recyclages moins coûteuses et créatrices d'emploi se développent.

Le territoire de Versailles Grand Parc doit également relever ce défi.

En effet chaque année pas moins de 235 kg d'ordures ménagères par habitant sont incinérés, 47 kg par habitant de déchets recyclables sont triés à la source et recyclés, 32 kg par habitant de verre sont recyclés en de nouveaux pots, bouteilles, bocaux et 24 kg de déchets végétaux sont compostés.

Depuis 2010, Versailles Grand Parc a réussi à diminuer de près de 5% cette production de déchets. Ces résultats sont encourageants mais pas suffisants.

En effet, la moitié de la poubelle contenant les ordures ménagères pourrait avoir une seconde vie. En luttant contre le gaspillage alimentaire ou en les valorisant grâce au compostage, 28% des déchets déposés dans les ordures ménagères sont recyclables et 25% considérés comme ordures ménagères pourraient être facilement évités car fermentescibles.

Ainsi, chacun à la capacité de diminuer sa production d'ordure ménagère d'environ 110 kg par habitant et par an.

Maîtriser les coûts, diminuer la production de déchets, améliorer le recyclage et garantir un service public de gestion des déchets de qualité sont les défis dans lesquels l'intercommunalité s'inscrit au quotidien.

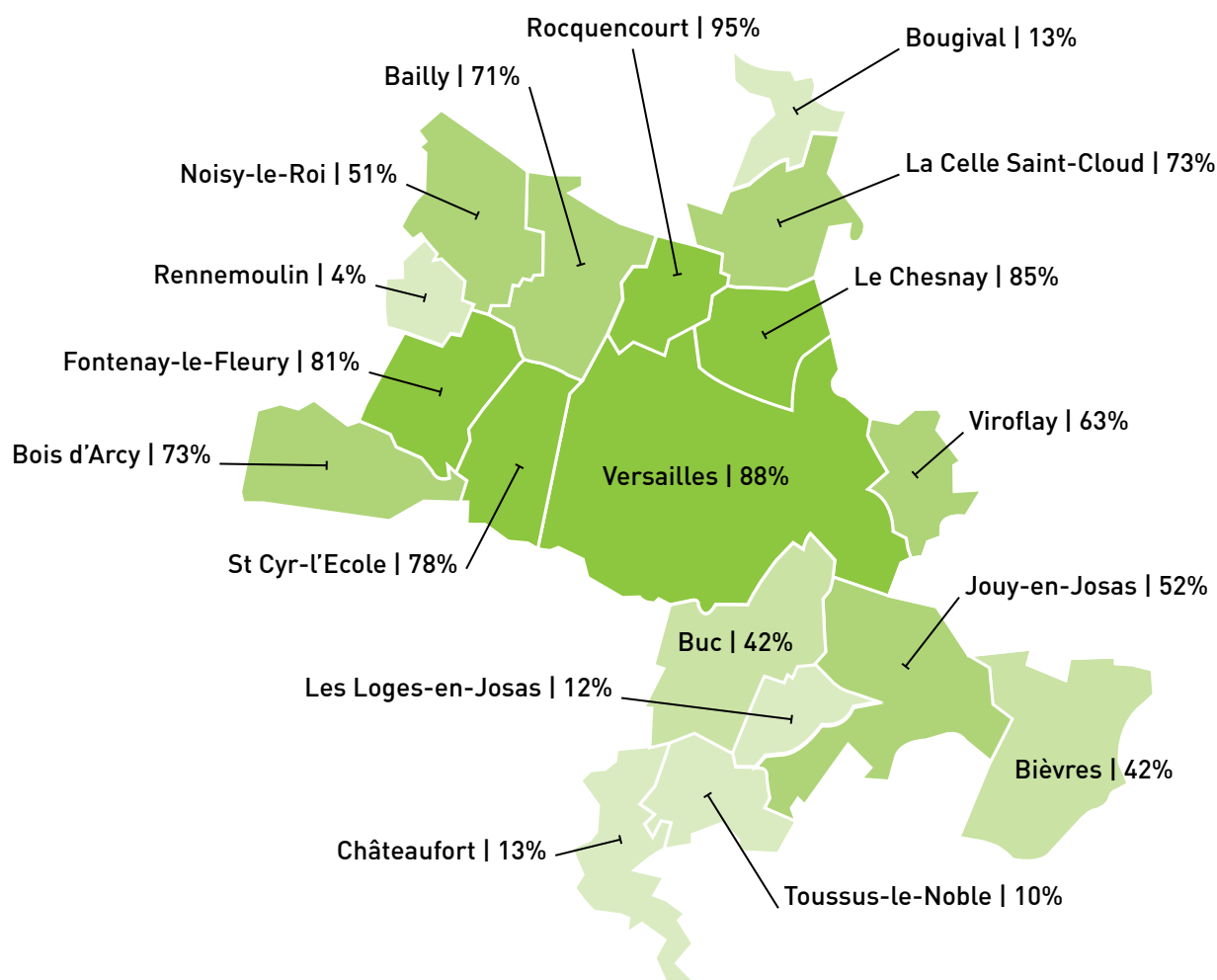
LE TERRITOIRE DESSERVI

Créée par arrêté préfectoral le 8 novembre 2002, la communauté de communes de Versailles Grand Parc s'est substituée aux communes de son territoire au 1^{er} janvier 2003 pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle s'est agrandie progressivement en intégrant de nouvelles villes et est devenue communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2010.

Au 1^{er} janvier 2015, Versailles Grand Parc collecte et traite les déchets ménagers et assimilés* de 18 communes regroupant 241 086 habitants.

(* le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils sont de même nature que ceux d'un ménage).

TAUX DE LA POPULATION RÉSIDANT EN HABITAT COLLECTIF



La gestion des déchets représente l'offre de services majeure proposée par l'Agglomération dans le cadre de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement :

- **Collecte et traitement des déchets** : la collecte est assurée par deux prestataires et le traitement des déchets par trois syndicats : le SYCTOM, le SITRU et le SIDOMPE.
- **Prise en charge de la totalité du coût relatif à la mise en œuvre des outils de précollecte, points d'apport volontaire (PAV) et bacs**, qui permettent de recueillir le verre, les ordures ménagères, les déchets recyclables et les déchets végétaux.

- **Organisation d'actions de prévention et de sensibilisation** dans le cadre du Plan Local de Prévention des déchets.
- **Gestion des déchèteries** : plusieurs sont disponibles sur le territoire. Seule celle de Bois d'Arcy est ouverte à tous sur présentation de la carte d'accès.
- **Opération de promotion du compostage** des déchets fermentescibles (déchets verts et alimentaires) en habitat individuel et collectif.

ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE



ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

En 2015, les prestations de collecte et de traitement des déchets suivies par les services de l'environnement (hors celles gérées par les trois syndicats de traitement) étaient assurées par des prestataires privés via des marchés publics. 33 marchés sont en cours d'exécution.

Ces prestations sont réparties en quatre groupes (cf : annexe 2) :

- **La pré-collecte** : mode de présentation des déchets à la collecte (bacs, sacs, PAV, composteurs et actions de sensibilisation) ;
- **La collecte** : enlèvement et transport des déchets jusqu'à leur exutoire ;
- **Le traitement** qui consiste à la valorisation (recyclage, réutilisation) ou à l'élimination des déchets produits (incinération avec production d'énergie électrique et thermique, centre de stockage) ;
- **Les déchèteries** qui correspondent à la gestion de ces équipements de récupération de déchets ainsi qu'au transport et traitement de ces derniers.

MARCHÉS PUBLICS LIÉS :

L'année 2015 a été marquée par le renouvellement des marchés publics :

- D'acquisition, déploiement et maintenance d'une solution de gestion du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.
- De fourniture et entretien des colonnes de points d'apport volontaire : les campagnes de lavage sont renforcées et il sera prévu l'acquisition de produits anti-odeurs pour certaines cuves ordures ménagères.
- De fournitures des sacs de collecte des ordures ménagères de Versailles et du Chesnay.
- De fourniture et livraison de composteurs et bio-seaux pour les habitants de la communauté d'agglomération. Dans ce cadre, afin de faciliter la gestion des composteurs et de réduire les dépenses, il a été décidé d'abandonner la fourniture de composteurs bois. En effet, ceux-ci sont lourds,

se dégradent plus vite et sont difficiles à manipuler. A épuisement des stocks, seuls des composteurs en plastique recyclé seront distribués.

Enfin, les équipes de Versailles Grand Parc ont travaillé sur le renouvellement des marchés prévus en 2016 :

- Marché de gestion du parc de bacs ;
- Marché pour l'acquisition, l'hébergement, le déploiement, la formation et maintenance d'une application de gestion de parc de bacs ;
- Marché d'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales sur le territoire et gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques.

Dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte qui a été lancé par Eco-emballages, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a pour objectif l'augmentation du taux de recyclage et l'amélioration des performances de tri. Par conséquent, en 2015, un nouveau marché a été élaboré afin de mettre en place en 2016 des suivis de collecte des déchets recyclables sur des communes sélectionnées et ainsi mener une campagne de sensibilisation au tri.

Enfin, la collectivité a préparé l'intégration des différents marchés de Vélizy-Villacoublay en vue de son arrivée au 1^{er} janvier 2016 et ce afin d'assurer la continuité du service rendu aux habitants.



PRÉ-COLLECTE

Sacs plastiques OM
(Versailles, Le Chesnay)

- Fournisseur : PTL
- Distributeur : ACP services (Versailles)

Sacs papier kraft DV (Le Chesnay)

- Fournisseur : Plastic Omnium
- Distributeur : Retrait des sacs en déchèterie du Chesnay

Bac

- Gestion du parc, fourniture, livraison, retrait, échange : Contenur

PAV (depuis août 2015)

- Fournisseur aérien : Contenur
- Fournisseur enterré : Astech
- Génie civil : Eiffage
- Maintenance : Contenur
- Lavage : ANCO

Compostage

- Fournisseur composteurs et bioseaux : Quadria
- Formation, sensibilisation : Bio Yvelines Services (Probys)

COLLECTE

Collecte en PAV et PAP

- Nicollin
- Sepur

Déchèterie de Bois d'Arcy

- Sepur

Déchèterie du Chesnay

- Nicollin : gestion des déchets
- Le personnel communal gère le gardiennage

Ecopoint

- Nicollin

Points de collecte

- Triadis : PAV DDM
- Nicollin / SEPUR : PAV DEEE

COLLECTE & TRAITEMENT



MOBILIER

EcoMobilier



TEXTILE

Le Relais



PILES

Corepile



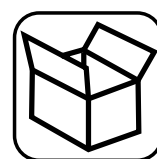
LAMPES / NÉONS

Recylum



PNEUMATIQUES

Alliapur
Henry recyclage



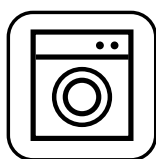
CARTONS

Sepur
Nicollin



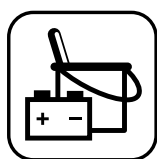
MÉTAUX

Sepur
Nicollin



DEEE¹

Ecologic
Recylum



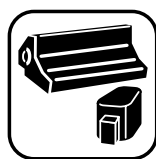
DDM²

Triadis
EcoDDS



DASRI³

DASTRI



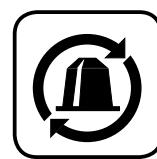
CARTOUCHES

Collectors



RADIOGRAPHIES

Recylu'm



CAPSULES CAFÉ

Collectors

¹ Déchets d'équipements électriques et électroniques

² Déchets dangereux des ménages

³ Déchets d'activités de soins à risques infectieux

TRAITEMENT

SYNDICATS DE TRAITEMENT

	SITRU	SYCTOM	SIDOMPE
ORDURES MÉNAGÈRES	Centre de regroupement de Buc (uniquement pour les OM collectés en compacteurs) Puis Usine d'incinération Cristal (Carrière-sur-Seine)	Usine d'incinération Isséane (Issy-les-Moulineaux)	Centre de regroupement de Buc (pour Bailly, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole) Puis usine d'incinération de Thiverval-Grignon
DÉCHETS RECYCLABLES	Centre de tri de Gennevilliers	Centre de regroupement de Buc Puis Centre de tri de Nanterre	Centre de regroupement de Buc (pour Bailly, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole) Puis centre de tri de Thiverval-Grignon
ENCOMBRANTS	Centre de tri de Gennevilliers	Centre de tri de Buc	Marché spécifique Versailles Grand Parc
DÉCHETS VÉGÉTAUX	Centre de regroupement de Buc Puis Plateforme de Compostage de Montlignon	Marché spécifique Versailles Grand Parc	Marché spécifique Versailles Grand Parc
VERRE	Centre de regroupement de Carrière-sur-Seine Puis Verrerie Saint Gobain (Crouy)	Centre de regroupement de Buc Puis Verrerie Saint Gobain (Crouy)	Centre de regroupement de Thiverval-Grignon Puis Verrerie Saint Gobain (Crouy)

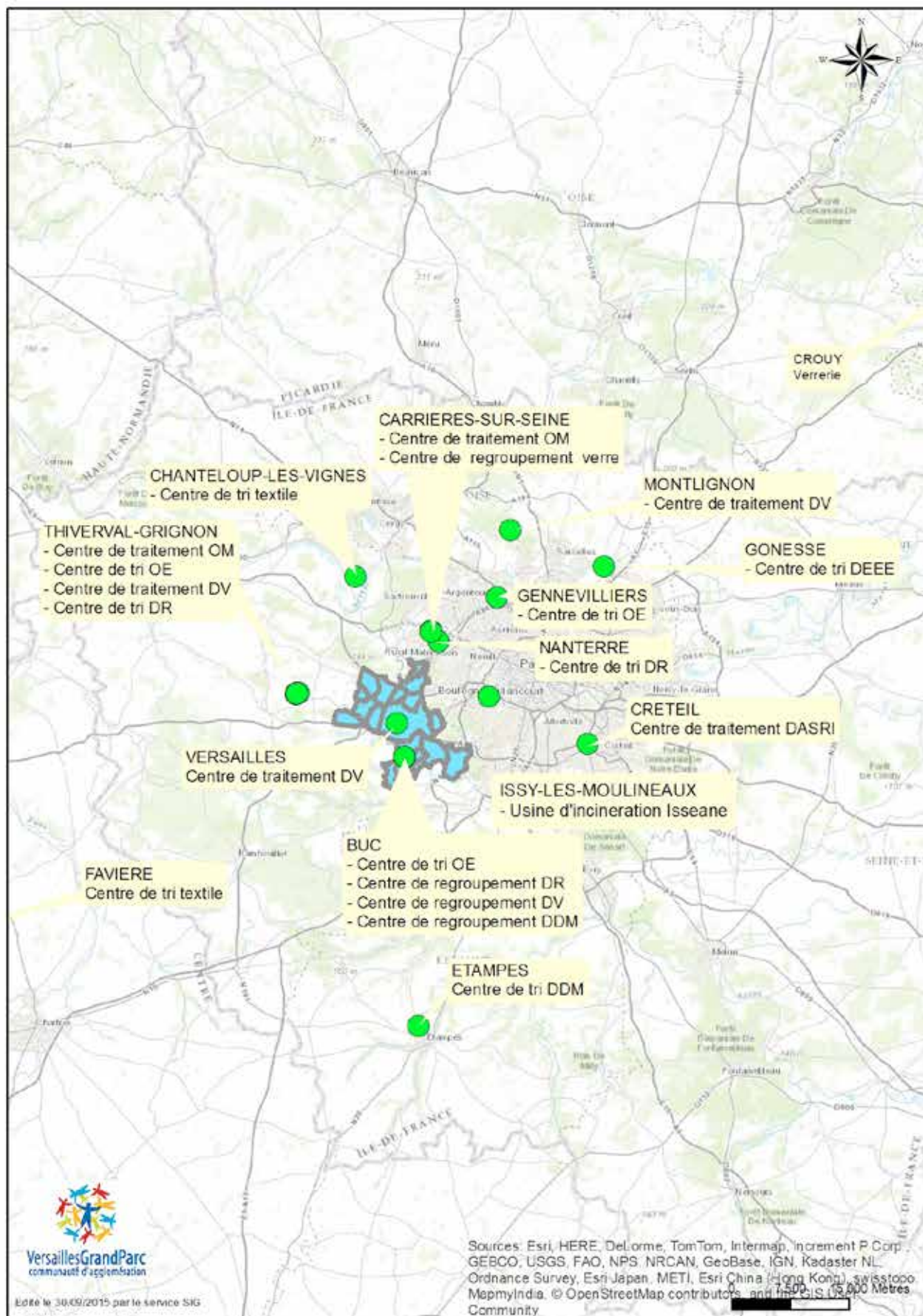
MARCHÉS DE TRAITEMENT

Passés par la communauté d'agglomération car aucune filière n'est proposée par les syndicats de traitement pour certains flux de déchets

	BIÈVRES, BUC, CHÂTEAUFORT, JOUY-EN-JOSAS, LES LOGES-EN-JOSAS, TOUSSUS-LE-NOBLE, VIROFLAY	BAILLY, BOIS D'ARCY, FONTENAY-LE-FLEURY, NOISY-LE-ROI, RENNEMOULIN, ROCQUENCOURT, ST-CYR-L'ÉCOLE
ENCOMBRANTS	Centre de tri de Buc	Centre de tri de Thiverval-Grignon
DÉCHETS VÉGÉTAUX	Plateforme de Compostage de Versailles	Plateforme de Compostage de Thiverval-Grignon



Centres de traitement



PRÉVENTION DES DÉCHETS

2015 marque la 4^{ème} année de mise en œuvre du Programme local de prévention des déchets. Il s'articule au travers d'un plan d'actions en 8 chapitres mis en place dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'ADEME Ile-de-France et la région Ile-de-France.

Ce programme vise à encourager les habitants, les collectivités, les administrations, les scolaires et les entreprises à réfléchir sur leurs modes de consommation, à moins jeter, à réparer et à réutiliser ce qui peut l'être, par des actions d'information, d'accompagnement de projets et de mise en réseau des acteurs du territoire.

Il se déroule sur cinq ans et a pour objectif la réduction de 7% des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) sur le territoire de Versailles Grand Parc, soit 5kg par habitant et par an.

En 2015, l'ADEME a proposé à Versailles Grand Parc une remise à plat de son programme local de prévention des déchets avec l'aide de la Région dans le cadre du PREDIF. En effet, l'intercommunalité présentait 22 actions dont certaines se recoupaient. Il semblait donc nécessaire de refondre le programme initial et de revoir les actions restées en suspens. Ce travail, à l'initiative de l'ADEME, a permis d'organiser, de clarifier et de remettre en perspective le programme de prévention notamment pour les années 2015 et 2016.

Versailles Grand Parc s'est engagée dans 20 actions réparties en 5 thématiques.

En 2015, l'intercommunalité a ainsi déployé de nombreuses actions de prévention :

ACTIONS EMBLÉMATIQUES NATIONALES :

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : la collectivité a intégré le thème du gaspillage alimentaire dans la réalisation de l'agenda scolaire, distribué à l'ensemble des écoles primaires du territoire (y compris Vélizy-Villacoulay qui intègre la collectivité au 1^{er} janvier 2016). De plus, l'Agglo a mis en place des actions de sensibilisation pendant la journée du gaspillage alimentaire le 16 octobre 2015, avec des animations sur les marchés de Versailles Notre-Dame et de la Celle Saint-Cloud ;
- **Distribution d'autocollants Stop pub pour réduire la publicité chez les particuliers** : celui-ci permet aux habitants de ne plus recevoir les imprimés publicitaires, tout en continuant à recevoir les informations des communes ou de la communauté d'Agglomération. L'intercommunalité a conçu un distributeur pour le nouvel autocollant « stop pub » remis dans de nouveaux sites de distribution ;
- **Opération compostage individuel et collectif** : actuellement plus de 3 637 composteurs sont présents en habitat individuel (soit 15,57% du territoire) et 5 résidences se sont lancées dans le compostage collectif de même que 20 écoles (maternelles et élémentaires). Tous bénéficient d'une formation et d'un accompagnement.



ACTIONS ÉCO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITÉ :

- **Création d'un nouveau calendrier** avec 10 éco-gestes distribué à l'ensemble des membres de la collectivité ainsi qu'aux habitants lors de manifestations ;
- **Arrêt des gobelets en plastique** et distribution de gobelets réutilisables à l'ensemble des agents, aux entreprises de la pépinière ;
- **Pose d'affiches** pour sensibiliser les agents à leur production de déchets et leur consommation de type : papier, eau, électricité, etc ;
- **Versailles Grand Parc a acquis un nouveau logiciel** permettant, notamment, la dématérialisation des factures et envoie désormais aux élus les supports par voie dématérialisée (commissions, bureau, conseil communautaire).

SENSIBILISATION DES PUBLICS

- **Proposition aux écoles du spectacle « Bienvenue dans ma poubelle »** présenté par le Chapiteau vert pour les classes de CE2 (du 30 mars au 3 avril 2015). Ce spectacle a été présenté sur cinq communes du territoire (Bougival, Viroflay, Noisy-le-Roi, Buc et Saint-Cyr-L'Ecole). Au total 2 000 enfants ont pu être sensibilisés ;
- **Organisation d'ateliers de sensibilisation** sur les thèmes du gaspillage, de la récupération, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des solutions pour atteindre le Zéro déchet. 69 ateliers (« L'art de la récup », « e-déchets, qu'est-ce qu'on fait ? », « 3, 2, 1, 0 déchets ! », « Le gaspilleur ») ont été réalisés par l'association E-Graine à destination du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) soit environ 1 782 enfants et enseignants sensibilisés ;
- **Distribution de l'agenda scolaire** (3^{ème} édition) sur le thème du gaspillage alimentaire pour les classes de cycle 3 à 8 600 exemplaires (70 écoles) ;
- **Prêt d'outils de sensibilisation aux écoles** et participation à des opérations telles que les nettoyages de printemps ;
- **48 visites ont été organisées au centre de tri** des déchets recyclables de Thiverval-Grignon et de Nanterre en 2014. Ces visites permettent d'impulser une réflexion sur la production des déchets.

ÉVITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES

- **Informers les habitants** sur les outils existants pour le **réemploi/la réparation** : journée découverte pendant la semaine européenne de réduction des déchets, avec des ateliers proposés gratuitement par des associations telles que le Relais, la Boîte à

Cycler et syndicats de distribution d'eau à l'ensemble des habitants du territoire (apprendre à réparer son vélo, atelier de confection avec des déchets, ...). A cette occasion des sacs cabas ont été distribués ;

- L'Agglomération réalise également des **visites de la déchèterie de Bois d'Arcy** avec les élèves, qui permettent de les sensibiliser à la prévention des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).



ACTION DE PRÉVENTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES OU ACTION DE PRÉVENTION QUALITATIVE

- **Appel à projet** à l'étude pour les commerçants souhaitant valoriser un projet en faveur de la prévention des déchets.

De plus, la communauté d'agglomération a été retenue pour l'appel à projet « territoire zéro gaspillage zéro déchets » en 2015. Il s'agit dans ce cadre de maîtriser l'évolution des coûts de la chaîne de gestion des déchets, de développer l'économie sociale et solidaire, de mobiliser les différents acteurs afin que s'instaure une démarche d'économie circulaire.

Déjà engagée dans cette démarche dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets, la participation à ce projet présente l'opportunité d'aller au-delà des actions déjà menées.

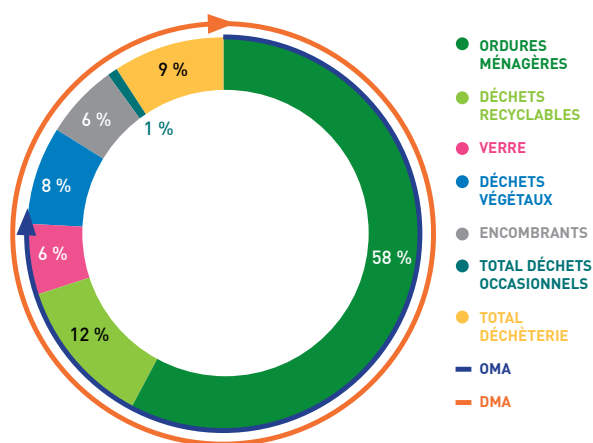
La réflexion a porté sur :

- **La prévention des déchets ménagers**, des administrations et des entreprises (diagnostic sur les déchets des administrations, expérimentation sur le tri et la récupération des papiers ou le gaspillage alimentaire dans les administrations...);
- **La tarification incitative** (étudier les modalités et les possibilités de mise en place d'une tarification incitative en lien avec la renégociation des contrats de collecte...);
- **Le tri à la source de bio-déchets** (développer une filière d'excellence sur les déchets végétaux ou encore aider à la structuration des gros producteurs de bio-déchets...);
- **La valorisation des déchets** et la promotion de l'économie sociale et solidaire en créant un réseau de déchèteries et une ressourcerie.

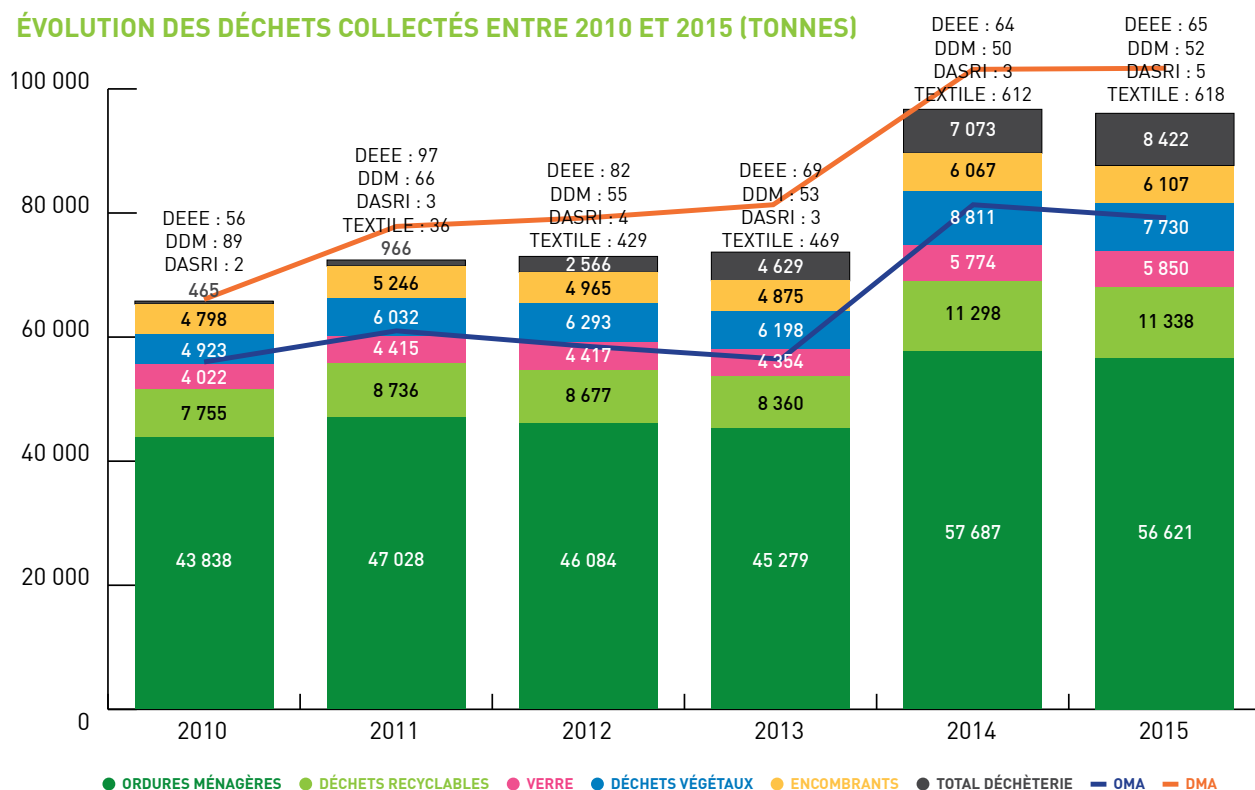
En 2015, Versailles Grand Parc a collecté 96 807 tonnes de déchets comprenant 73 809 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA= Ordures Ménagères + Déchets Recyclables + Verre).

Une baisse de -6,30% par rapport à l'année de référence de 2010. Soit un rapport de 306,20 kg/hab en 2015 contre 326,70 kg/hab en 2010.

RÉPARTITION DES TONNAGES EN 2015



ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS ENTRE 2010 ET 2015 (TONNES)



QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2015

On constate une augmentation de près de 3,6% des déchets ménagers et assimilés (DMA*) depuis 2010 (387,3Kg /habitant en 2010 et de 401,5 kg/hab en 2015) mais également une baisse significative des OMA de 6,3% (20kg/hab en moins qu'en 2010).

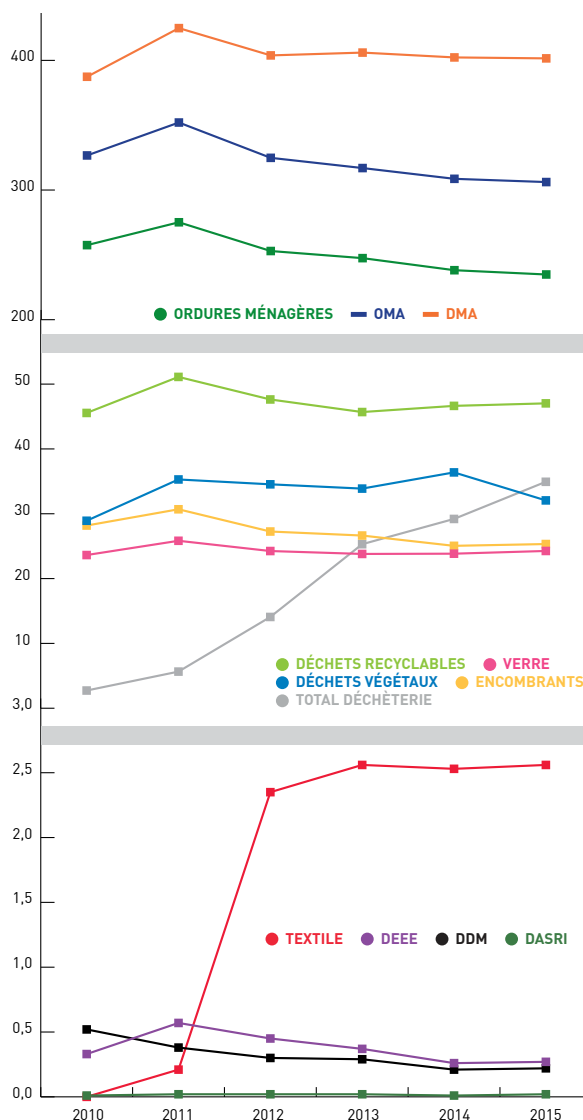
*DMA = OMA + déchets végétaux + objets encombrants + déchets déchèteries + déchets occasionnels

A noter que les OMA correspondent aux ordures ménagères, emballages, journaux papier, verre, comprenant également des déchets des professionnels collectés en mélange avec les déchets des ménages.

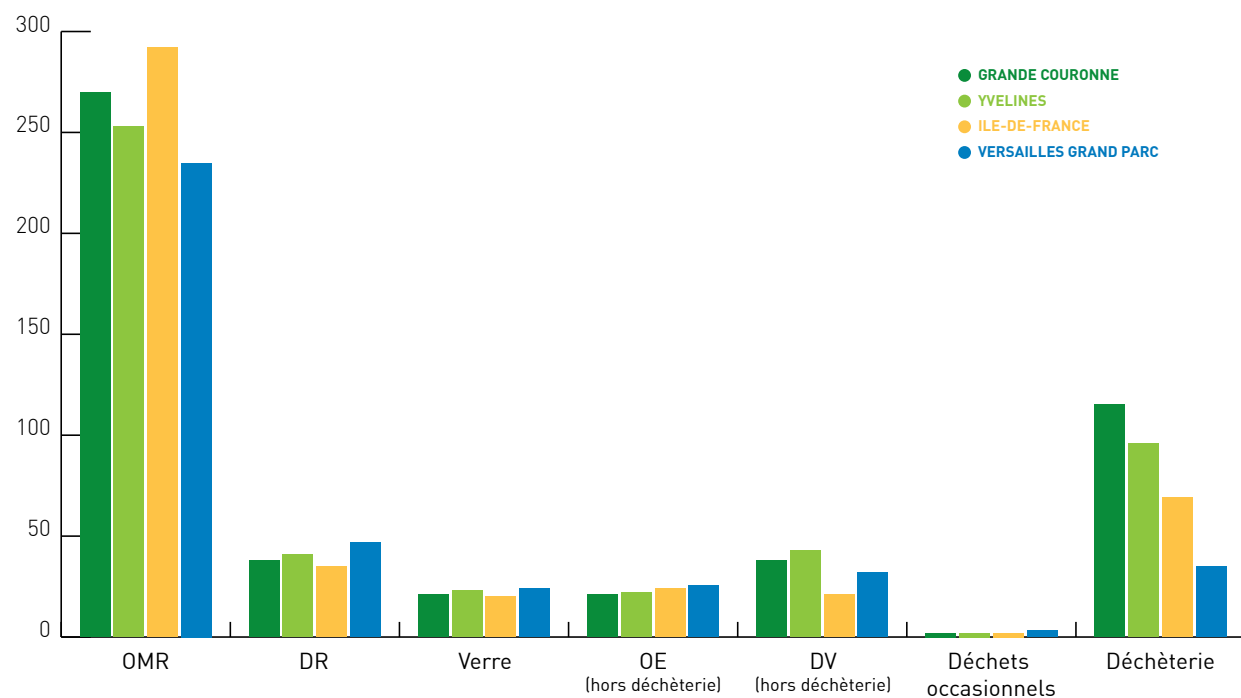
Les déchets occasionnels correspondent aux DEEE¹, DASRI³, textile et DDS².

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ENTRE 2010 ET 2015 (KG/HABITANT/AN)

Entre 2010 et 2015, la production des OMA des habitants de Versailles Grand Parc a diminué de 20,53 kg/hab. Cette baisse concerne principalement les ordures ménagères résiduelles tandis que la production de déchets recyclables et de verre augmente de 1 à 2% chaque année. Par ailleurs, la production des déchets végétaux diminue fortement en 2015 avec -11,85% de déchet traité. Cette diminution peut s'expliquer par la distribution de composteur et par l'application stricte de la règle de présentation (limitation à 2 bacs et 3 sacs en collecte en porte-à-porte).



COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES RÉGIONAUX, DÉPARTEMENTAUX (SOURCE ORDIF-ANNÉE 2014 ET VERSAILLES GRAND PARC 2015 - KG/HAB/AN)



¹ Déchets d'équipements électriques et électroniques

² Déchets dangereux des ménages

³ Déchets d'activités de soins à risques infectieux

PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Versailles Grand Parc s'est lancée en 2010 dans une opération de promotion du compostage individuel puis en 2012 de compostage collectif. Cette campagne favorise les pratiques de valorisation à domicile des déchets organiques dans une perspective de réduction des déchets incinérés.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

En 2015, 13 réunions d'information ont été organisées et 412 composteurs ont ainsi été distribués portant à 3 637 le nombre de composteurs fournis par l'intercommunalité. Ainsi 15,57% maisons individuelles sont actuellement dotées.

Un guide compostage ainsi qu'un bio-seau sont remis avec chaque composteur gratuitement en contrepartie de la signature d'une convention d'engagement.

Après 6 mois d'utilisation, la communauté d'agglomération propose également aux volontaires, une

formation terrain. Depuis 2013, elles se déroulent sur le démonstrateur de l'association ORGANE0, au Potager du Roi à Versailles.

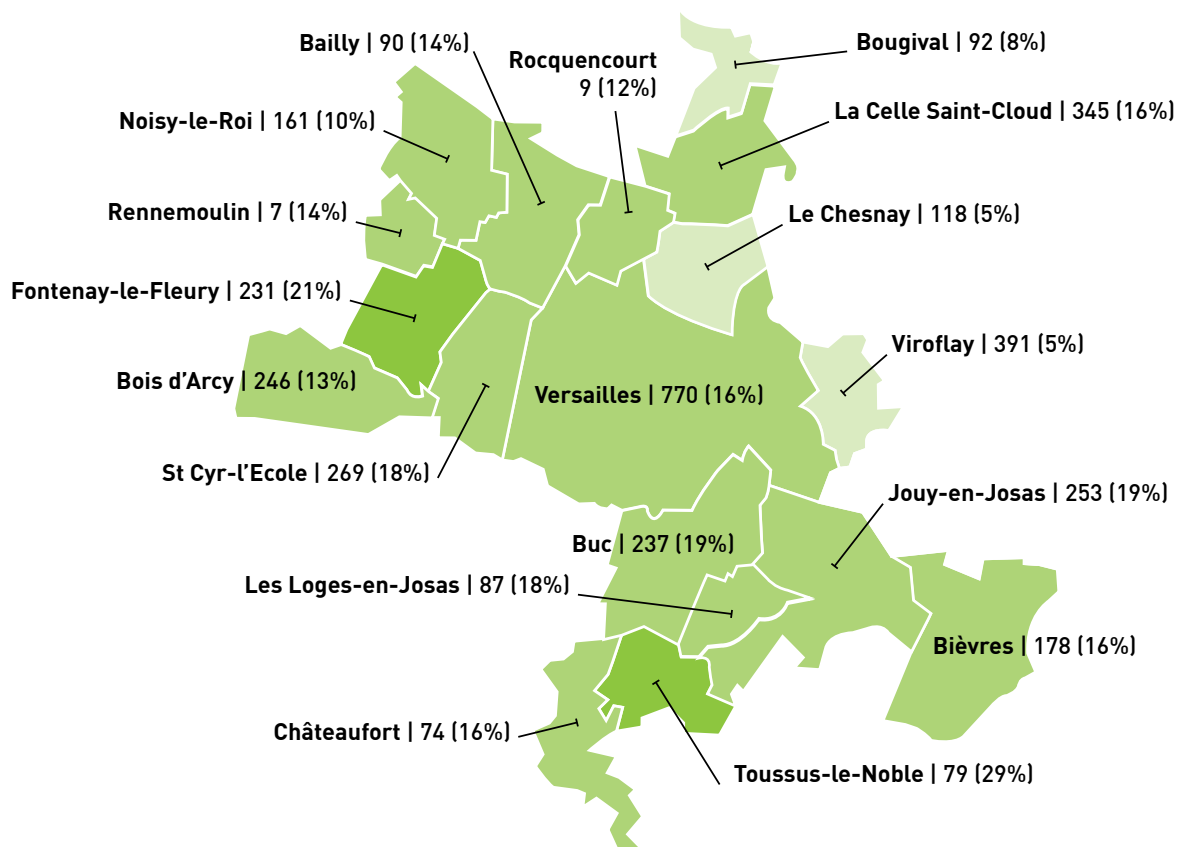
Ainsi en 2015, 12 formations terrain ont été dispensées à 142 personnes.

D'autre part, Versailles Grand Parc étend son action de sensibilisation sur le compostage auprès des écoles, en proposant des animations. Ainsi, les établissements qui le souhaitent (essentiellement élémentaires) peuvent disposer d'animations sur le compostage. Des ateliers en classe (lecture d'un conte, coloriage, diaporama, étude du compost...) ou auprès d'un composteur en activité (dans l'établissement) sont désormais proposés aux enseignants.

Versailles Grand Parc assure également un suivi des 20 écoles déjà dotées.

Les équipes de la communauté d'agglomération saisissent l'occasion de manifestations sur le territoire pour faire la promotion du compostage.

RÉPARTITION DES MAISONS ÉQUIPÉES EN COMPOSTEUR : 3 637 (15,57%) AU 31 DÉCEMBRE 2015



COMPOSTAGE COLLECTIF :

Pour répondre au besoin de l'habitat collectif, l'intercommunalité développe désormais le compostage en résidence.

En 2015, cinq nouveaux projets ont été mis en place, ce qui porte à 12, le total de collectif investis.

COMMUNE	NB RÉSIDENCES	NB FOYERS TOTAL	NB FOYERS VOLONTAIRES
BIÈVRES	1	164	10
BOIS D'ARCY	1	16	7
BOUGIVAL	1	71	17
FONTENAY-LE-FLEURY	1	26	14
LA CELLE ST-CLOUD	2	121	40
VERSAILLES	7	213	47
VIROFLAY	4	276	83

Différentes étapes sont nécessaires au lancement d'un projet de compostage partagé en résidence : étude de faisabilité, présentation et validation en assemblée générale, formation, signature de convention. Versailles Grand Parc est présente tout au long de ce processus pour permettre aux copropriétés désireuses de se lancer avec succès dans ce projet. Si les résidences sont très satisfaites de la mise en place de composteurs, il est important de prendre en compte le temps préalable pour sa mise en œuvre (9 mois à 1 an).

OPÉRATION DISTRIBUTION COMPOST :

Le 26 septembre 2015, Versailles Grand Parc a lancé une première opération de distribution de compost à la déchèterie intercommunale de Bois d'Arcy. Elle a rencontré un franc succès puisque 212 personnes sont venues récupérer près de 21,69 tonnes de compost sur la journée.

Cette opération sera reconduite en 2016.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Dans le cadre du développement de l'opération compostage et de la sensibilisation de cette pratique, Versailles Grand Parc prospecte auprès des communes membres pour mettre en place ses propres aires de démonstration sur espace public. Les objectifs sont à la fois :

- **Pédagogiques** : aider à l'apprentissage du compostage, mettre en évidence l'intérêt du compost et des déchets végétaux, faciliter la pratique du compostage, servir de lieu de formation pour des référents composteurs et des éco-jardiniers.

- **Économiques et sociaux** : réduire le volume de déchets à collecter et à traiter et les coûts associés, créer ou pérenniser des dynamiques locales créatrices de lien social.

- **Environnementaux** : valoriser la fraction organique des ordures ménagères résiduelles et réduire les déchets, produire un compost de qualité afin de permettre un retour au sol des matières organiques, permettre l'émergence d'initiatives de jardinage écologique.

Plusieurs projets sont à l'étude.



LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les habitants des communes sont collectés en porte à porte dans le cadre d'un marché public attribué au groupement Nicollin/Sepur (cf. carte page 5).

Les fréquences de collecte en porte-à-porte sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles sont susceptibles d'évolution dans le cadre de la politique de Versailles Grand Parc d'optimisation et d'homogénéisation des services.

LES ORDURES MÉNAGÈRES :

La fréquence de la collecte des ordures ménagères est hétérogène sur le territoire. La densité, la structuration de l'habitat et des commerces expliquent ces différences.

Ainsi, si certaines communes bénéficient jusqu'à 4 collectes par semaine pour les ordures ménagères, la majorité dispose d'une collecte 2 fois par semaine.

LES DÉCHETS RECYCLABLES :

Les déchets recyclables sont ramassés en moyenne 1 fois par semaine sur le territoire.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX :

La collecte des déchets végétaux est effectuée 1 fois par semaine du 15 mars au 30 novembre sur les communes du territoire (hors Bougival, le Chesnay et La Celle Saint-Cloud) soit 40 collectes par an.

Sur le Chesnay, les déchets végétaux sont collectés 1 fois par semaine sur la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre, soit 44 collectes par an.

Sur Bougival, ils sont collectés 1 fois par semaine sur la période allant du 15 mars au 15 décembre avec une collecte de sapin en janvier soit 40 collectes par an.

Sur La Celle Saint-Cloud, les déchets végétaux sont collectés 1 fois par semaine sur la période allant du 15 mars au 31 décembre et une fois par mois du 1^{er} janvier au 28 février, soit 43 collectes par an.

Enfin, sur la commune de Châteaufort, la collecte s'effectue en points d'apport volontaire.

Afin d'améliorer la communication et de s'adapter aux périodes de plus faible production de déchets végétaux, l'intercommunalité a pour projet en 2016 d'harmoniser ce service sur l'ensemble du territoire.



	SECTORISATION	ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS RECYCLABLES	DÉCHETS VÉGÉTAUX	VERRE	ENCOMBRANTS
BAILLY	Pavillon	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
	Collectif	C3	C1	-	-	1 fois / mois
BIÈVRES	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
BOIS D'ARCY	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
BOUGIVAL	2 secteurs	C2	C1	C1	C1	1 fois / mois
BUC	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
CHÂTEAUFORT	Commune	C1	C1	-	1 fois / mois	1 fois / mois
FONTENAY-LE-FLEURY	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
JOUY-EN-JOSAS	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
LA CELLE ST-CLOUD	7 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
LE CHESNAY	Zone violette	C4	C1	C1	C1	2 fois / mois
	Zone rose	C2	C1	C1	C1 (Collectifs)	2 fois / mois
	Zone orange	C2	C1	C1	C1 (Collectifs)	2 fois / mois
	Zone bleue	C3	C2	C1	C1	2 fois / mois
LES LOGES-EN-JOSAS	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
NOISY-LE-ROI	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
RENNEMOULIN	Commune	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
ROCQUENCOURT	Commune	C3	C1	C1	C1	1 fois / mois
ST-CYR-L'ÉCOLE	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
TOUSSUS-LE-NOBLE	Commune	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
VERSAILLES	10 secteurs	C4	C1	C1	-	1 fois / semaine
VIROFLAY	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois

Cx = x collectes par semaine



A noter, sur certaines résidences, la collecte des déchets végétaux des particuliers se fait par grutage (nombre de collecte variable selon le type de résidences : de 15 à 48 grutages).

LE VERRE :

Dans un souci d'optimisation, la collecte du verre est essentiellement réalisée en Points d'Apport Volontaire (PAV). Fin 2015, seules les communes de Bougival, Châteaufort, Rocquencourt, Le Chesnay (collectif) sont encore en porte à porte. Celles-ci bénéficient d'une collecte par semaine excepté pour Châteaufort une fois par mois. L'ensemble des communes sera collecté à terme en points d'apport volontaire.

LES ENCOMBRANTS :

Les encombrants sont collectés sur la quasi-totalité des communes une fois par mois en systématique. A l'exception des communes du Chesnay (2 fois/mois) et Versailles (4 fois/mois). A noter qu'une collecte sur rendez-vous a été maintenue sur la commune du Chesnay pour la collecte des encombrants de l'habitat individuel.

Certaines résidences de Versailles Grand Parc, des bennes sont mis à disposition pour faciliter la collecte des encombrants.



DESSERTE POPULATION :

	HABITANTS CONCERNÉS PAR LA COLLECTE EN PAV					HABITANTS CONCERNÉS PAR LA COLLECTE EN PAP				
	DR	DV	OM	VE	OE	DR	DV	OM	VE	OE
BAILLY	0	0	0	3 894		3 894	3 894	3 894	0	3 894
BIÈVRES	613	0	613	4 433		3 820	4 433	3 820	0	4 433
BOIS D'ARCY	1 868	0	1 868	13 813		11 945	13 813	11 945	0	13 813
BOUGIVAL	0	0	0	0		8 498	8 498	8 498	8 498	8 498
BUC	800	0	300	5 462		4 662	5 462	5 162	0	5 462
CHÂTEAUFORT	213	1 401	213	1 401		1 188	0	1 188	1 401	1 401
FONTENAY-LE-FLEURY	3 988	0	3 988	12 823	2 500	8 835	12 823	8 835	0	10 323
JOUY-EN-JOSAS	0	0	0	8 251		8 251	8 251	8 251	0	8 251
LA CELLE ST-CLOUD	0	0	0	21 132		21 132	21 132	21 132	0	21 132
LE CHESNAY	0	0	0	6 212		28 980	6 212	28 980	22 768	28 980
LES LOGES-EN-JOSAS	18	0	18	1 550		1 532	1 550	1 532	0	1 550
NOISY-LE-ROI	675	550	550	7 721	550	7 046	7 171	7 171	0	7 171
RENNEMOULIN	0	0	0	113		113	113	113	0	113
ROCQUENCOURT	125	0	0	2 000		3 091	3 216	3 216	1 216	3 216
ST-CYR-L'ÉCOLE	951	0	951	17 562		16 611	17 562	16 611	0	17 562
TOUSSUS-LE-NOBLE	125	1 135	125	1 135		1 010	1 135	1 010	0	1 135
VERSAILLES	63 029	0	5 404	85 424		22 395	85 424	80 020	0	85 424
VIROFLAY	0	0	0	15 678		15 678	15 678	15 678	0	15 678
TOTAL AGGLO	72 405	3 086	14 030	208 604	3 050	168 681	216 367	227 056	33 883	238 036
% POPULATION DESSERVIE	30%	1%	6%	87%	1%	70%	90%	94%	14%	99%

LA PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS (BACS, SACS ET PAV)

CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES DE PRÉ-COLLECTE :

La majorité des foyers sont actuellement conteneurisés selon la répartition présentée ci-dessous. Le principe de la présentation en sacs ou évacuation par des points d'apport volontaire pour certains flux a été maintenu afin de résoudre les impossibilités de stockage de bacs. Certaines dispositions particulières sont propres à chaque commune.

Dans le cadre de l'optimisation des collectes, Versailles Grand Parc s'efforce d'harmoniser les modes de présentations des déchets. Ainsi, sous réserve des résultats d'enquêtes de conteneurisation, l'Agglo prévoit d'étendre les prestations de conteneurisation à l'ensemble des communes pour chaque flux de déchets, excepté le verre qui tend à être uniquement collecter en point d'apport volontaire.

Ainsi dans le cadre de l'optimisation technique et financière du traitement des déchets, le remplacement des sacs de collecte des déchets végétaux par des bacs s'est poursuivi sur la commune de Bougival avec 1 100 bacs distribués dans l'année.

TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC	
ORDURES MÉNAGÈRES	Bacs, PAV, compacteurs pour certaines résidences Sacs sur Versailles et le Chesnay uniquement pour les adresses non équipées de bacs (difficultés de stockage des bacs)
DÉCHETS RECYCLABLES	Bacs, PAV, compacteurs pour certaines résidences
VERRE	Bacs pour les communes encore en porte à porte (fin 2015 : Rocquencourt, le Chesnay, Bougival, Châteaufort) PAV pour les autres
DÉCHETS VÉGÉTAUX	Bacs, sacs pour la commune du Chesnay et PAV pour Châteaufort

La communauté d'Agglomération recense 739 PAV sur son territoire.

Versailles Grand Parc développe de son parc de points d'apports volontaires.

QUANTITÉ DE PAV PRÉSENTS AU 31/12/2015				
	DR	DV	OM	VE
BAILLY	0	0	0	9
BIÈVRES	5	0	6	6
BOIS D'ARCY	17	0	17	34
BOUGIVAL	0	0	0	0
BUC	7	0	3	13
CHÂTEAUFORT	3	10	3	3
FONTENAY-LE-FLEURY	25	0	27	38
JOUY-EN-JOSAS	0	0	0	18
LA CELLE ST-CLOUD	0	0	0	35
LE CHESNAY	0	0	0	23
LES LOGES-EN-JOSAS	1	0	1	8
NOISY-LE-ROI	11	0	5	20
RENNEMOULIN	0	0	0	0
ROCQUENCOURT	1	0	0	4
ST-CYR-L'ÉCOLE	7	0	7	45
TOUSSUS-LE-NOBLE	1	0	1	4
VERSAILLES	94	0	45	149
VIROFLAY	0	0	0	33
TOTAL AGGLO	172	10	115	442

La collecte en PAV est particulièrement intéressante pour des flux de déchets produits en petites quantités et de façon irrégulière. Ainsi, la production de verre – seulement 30kg par an et par habitant – gagne à être regroupée en containers avant collecte.

Les élus ont décidé le passage progressif des communes en tout PAV verre à l'horizon 2017. En 2015, les communes de Saint-Cyr-l'Ecole et de Bailly ont ainsi changé de mode de collecte.

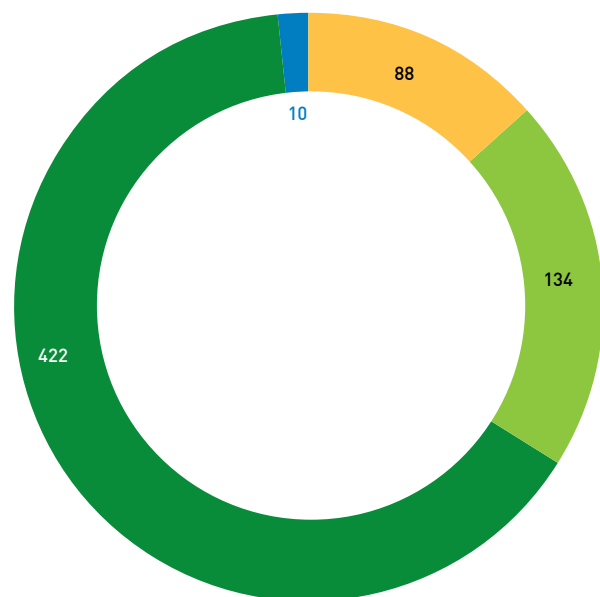
DÉVELOPPEMENT DU PARC DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) :

En 2015, Versailles Grand Parc a poursuivi sa politique d'extension du parc, avec la mise en service de 50 PAV aériens et l'implantation de 5 nouveaux PAV enterrés.

En parallèle, afin d'améliorer l'état du parc de PAV vieillissant, le programme de remplacement de PAV enterrés obsolètes, s'est poursuivi en 2015. 13 PAV ont donc été remplacés par un modèle plus récent. Cette programmation continue sur l'année 2016 avec le projet de remplacer une quinzaine de cuves.

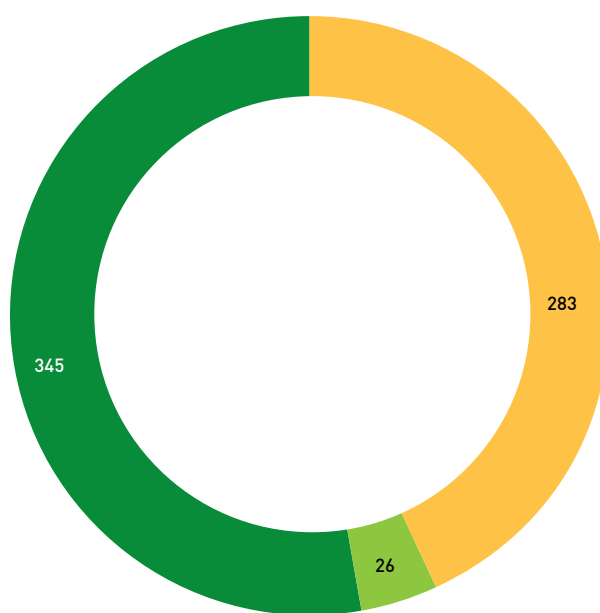
Ainsi au total 654 PAV appartenant à Versailles Grand Parc sont recensés en 2015 sur le territoire (dont 518 situés sur domaine public et 136 situés sur domaine privé).

PARC DE PAV PAR FLUX DE DÉCHETS :



● VERRE ● DÉCHETS RECYCLABLES
● ORDURES MÉNAGÈRES ● DÉCHETS VÉGÉTAUX

RÉPARTITION PAR TYPE DE PAV : AÉRIENS, ENTERRÉS OU SEMI-ENTERRÉS :



● PAV AÉRIENS ● PAV ENTERRÉS ● PAV SEMI-ENTERRÉS

A noter que 72 PAV appartenant à des entités privées ont été recensés. Ils sont collectés par l'Agglo.

PASSAGE EN TOUT PAV POUR LE VERRE

Les communes de Saint-Cyr-l'Ecole et Bailly sont passées en tout PAV pour le verre. Pour ce faire les bacs verre roulants ont été retirés et un parc de 39 PAV pour Saint-Cyr-l'Ecole et 11 PAV pour Bailly a été implanté afin de couvrir la production de la population de ces deux communes.

Pour accompagner les habitants dans ce changement, une campagne de communication a été menée et un sac de pré-collecte a été remis à chaque foyer permettant à chacun de transporter son verre. Les consignes de tri restent identiques : sont recyclables uniquement les bouteilles, bocaux en verre sans bouchon ni capsule et sacs plastique.

Environ 52 000 habitants sont encore collectés en porte-à-porte sur l'Agglomération. Source d'économie, le passage en point d'apport volontaire pour la collecte du verre permet de limiter l'évolution de la Taxe sur les Ordures Ménagères. Un point d'apport volontaire permet de collecter l'équivalent de 25 poubelles en quelques minutes, de diminuer de façon significative le temps de collecte, la consommation d'énergie fossile et la production de gaz à effet de serre. En outre, les camions de collecte en porte-à-porte, soumis à des accélérations permanentes, consomment 30 à 35L d'essence par heure de collecte, contre seulement 20 à 25L pour un camion de collecte en PAV.

Enfin, cette organisation diminue l'impact de la collecte sur la circulation routière et offre une plus grande souplesse en supprimant le stockage au domicile ainsi que la contrainte des jours et horaires de ramassage.

Ainsi, en 2016 et 2017, les 5 dernières communes bénéficiant encore d'une collecte en porte à porte (Rocquencourt, le Chesnay, Bougival, Châteaufort et Vélizy-Villacoublay) passeront en tout PAV pour le verre.

MAINTENANCE ET NETTOYAGE

En parallèle, pour maintenir les colonnes d'apport volontaire propres et en bon état, Versailles Grand Parc a réalisé 28 interventions de maintenance curative et deux campagnes de lavage en juin (610 cuves) et décembre 2015 (176 cuves).

PERMIS DE CONSTRUIRE

L'implantation de PAV dans l'habitat collectif est étudié par l'Agglomération dans le cadre de l'instruction de permis de construire.

Une cinquantaine de permis de construire ont ainsi



été instruits en 2015 et 5 études ont été menées dans le cadre d'une collecte en PAV sur l'ensemble des flux pour les ZAC de la Croix Bonnet sur Bois d'Arcy, du Levant sur Fontenay-le-Fleury, de Charles Renard à Saint-Cyr-l'Ecole, du Bourg à Rocquencourt et l'opération Versailles Chantiers.

En parallèle des études de faisabilité ont été menées sur des résidences souhaitant passer en PAV pour tous les flux de déchets (résidence SNI et la résidence Penthievrierie à Saint-Cyr-l'Ecole).

Versailles Grand Parc poursuit l'installation de sonde permettant le suivi du taux de remplissage de son parc de PAV.

RENOUVELLEMENT DE MARCHÉ

Le marché gestion du parc de PAV a été renouvelé en été 2015 pour les quatre lots, à savoir :

- La fourniture des PAV enterrés, assurée désormais par la société ASTECH
- La fourniture des PAV aériens, réalisée par la société CONTENUR
- Le lavage effectué par la société ANCO
- La maintenance assurée par la société CONTENUR

Dans le cadre de ce nouveau marché, Versailles Grand Parc a prévu une augmentation du nombre de lavage des PAV. Celui-ci est essentiel pour permettre de réduire les nuisances visuelles et olfactives, mais également éliminer l'accumulation des petits déchets qui peuvent tomber dans la cuve lors de la collecte et évacuer les eaux de ruissellements.

Les modèles des conteneurs aériens et enterrés ont été changés.

Les conteneurs aériens pour le verre sont plus petits que précédemment. Ils permettent de favoriser leur intégration paysagère et offrent un accès aux personnes à mobilité réduite (opercule situé à 1m20 de hauteur).

Les conteneurs enterrés retenus offrent quant à eux de très bonnes capacités techniques pour un coût bien moindre que précédemment.



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE TEXTILE

Versailles Grand Parc a signé une convention en 2013 avec l'éco-organisme ECO TLC qui a pour mission de percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison neufs destinés aux ménages et de verser les soutiens aux collectivités territoriales.

En 2015, on recense 66 emplacements PAV textile. Pour obtenir un soutien financier de la part d'Eco-TLC, Versailles Grand Parc doit disposer d'au moins 1 PAV pour 2 000 habitants sur l'ensemble du territoire d'une commune, ce qui est le cas pour cinq communes : Bailly, Bièvres, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas et Noisy-le-Roi (contre trois l'année dernière).

	NB D'EMPLACEMENT EXISTANT			NB DE PAV NÉCESSAIRES (SELON RATIO ECO-TLC 1 PAV/2 000 HABITANTS)
	2013	2014	2015	
BAILLY	1	2	2	2
BIÈVRES	1	2	3	3
BOIS D'ARCY	4	4	4	7
BOUGIVAL	-	3	3	5
BUC	2	2	2	3
CHÂTEAUFORT	0	0	0	1
FONTENAY-LE-FLEURY	9	9	10	7
JOUY-EN-JOSAS	5	6	6	5
LA CELLE ST-CLOUD	-	6	6	11
LE CHESNAY	-	3	2	15
LES LOGES-EN-JOSAS	0	0	0	1
NOISY-LE-ROI	4	4	4	4
RENNEMOULIN	0	0	0	1
ROCQUENCOURT	0	0	0	2
ST-CYR-L'ÉCOLE	5	5	8	8
TOUSSUS-LE-NOBLE	0	0	0	1
VERSAILLES	13	17	16	44
VIROFLAY	0	2	0	8
TOTAL AGGLO	44	65	66	128
RÉALISATION DES OBJECTIFS ECO-TLC	34%	51%	52%	-

En 2015 un nouvel emplacement a été ajouté sur l'Ecopoint de Bièvres.

ÉVOLUTION DES TONNAGES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC

	2012	2013	2014	2015
BORNES HORS DÉCHÈTERIE	429	469	612	618
DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY	3,03	7,17	10,44	9,27
DÉCHÈTERIE DU CHESNAY			7,5	8,43
ECOPOINT DE BIÈVRES				0,011 Mise en place de la borne fin novembre 2015

En 2015, 618 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire hors bornes situées en déchèteries soit une augmentation de 1% par rapport à 2014.

Pour augmenter les volumes collectés et en partenariat avec l'association Le Relais, des bornes de collecte de vêtements ont été disposées lors de brocantes organisées dans les communes de Bougival, Bièvres et Le Chesnay. Deux tonnes de vêtements ont été collectées à ces occasions. Ces initiatives, très réussies, seront déployées sur l'ensemble des communes volontaires en 2016.



TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS

Après la collecte, les déchets recyclables triés par les habitants (papiers et emballages cartons, plastiques, aluminium ou acier) sont transportés jusqu'aux centres de tri. Ils sont alors repartis par catégorie de matériaux puis expédiés vers des filières de recyclage.

Les refus (erreurs de tri) sont orientés vers une filière de valorisation énergétique (incinération).

En 2015, trois centres ont accueilli la collecte sélective issue des déchets ménagers de Versailles Grand Parc :

CENTRE DE TRI DU SIDOMPE (THIVERVAL-GRIGNON)

4 165 tonnes de déchets recyclables issus du territoire réceptionnés en 2015 avec un taux moyen de refus (erreurs de tri) de 20,65%. A noter que la moyenne du SIDOMPE en 2015 est de 14,37%. Cette différence peut s'expliquer par la typologie des communes adhérentes au SIDOMPE. En effet, la majorité d'entre elles est située en zone rurale où le tri est mieux réalisé qu'en zone urbaine (communes de Versailles Grand Parc).

CENTRE DE TRI DU SITRU (GENNEVILLIERS)

1 172 tonnes de déchets recyclables issus du territoire réceptionnés en 2015 avec un taux moyen de refus de 15,38%. A noter que la moyenne du SITRU en 2015 est de 19,3%

CENTRE DE TRI DU SYCTOM (NANTERRE)

5 368 tonnes de déchets recyclables issus du territoire réceptionnés en 2015 avec un taux moyen de refus de 19,23%. A noter que la moyenne du SYCTOM en 2015 est de 21,2%.

Le taux de refus, résultat des erreurs de tri des usagers retrouvées dans les déchets recyclables, a régulièrement baissé entre 2008 et 2011. En 2008, le taux de refus était en effet de 25%. A partir de 2011, ce taux est passé en deçà des 20% demandés par les syndicats de traitement.

Toutefois depuis 2014 le taux a de nouveau augmenté et dépasse les 20% sur le territoire (20,19 % en 2015).

PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DES TAUX DE REFUS :

MOYENNE VERSAILLES GRAND PARC	
2008	26,56%
2009	20,80%
2010	22,28%
2011	19,35% (Intégration des communes de Noisy-le-Roi, Bailly et Renne-moulin)
2012	19,66%
2013	19,32% (Intégration de la commune de Châteaufort)
2014	20,18% (Intégration des communes du Chesnay, Bougival et La Celle Saint-Cloud)
2015	20,19%

Les résultats des caractérisations montrent que 9 communes sont désormais au-dessus des 20% (taux allant jusqu'à 25,99% de taux de refus) : Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Rocquencourt, Jouy-en-Joas, Le Chesnay, Saint-Cyr-l'Ecole

Versailles Grand Parc a pour objectif l'augmentation du taux de recyclage et l'amélioration des performances de tri. Afin de diminuer le taux de refus, l'Agglo réalise les opérations suivantes :

- Distribution à l'ensemble des habitants du guide de tri (75 530 exemplaires en 2015)
- Actions de suivi de collecte des déchets recyclables qui permettent d'informer les habitants de la qualité de tri. En 2014, 30 suivis de collecte ont été réalisés sur l'ensemble du territoire dont 11 concernaient uniquement la collecte des déchets recyclables.

Cette démarche sera renforcée en 2016 dans le cadre du Plan de relance du tri et du recyclage lancé par Eco-emballages. En effet, l'Agglomération a décidé de mettre en place une action « coup de poing » sur de la qualité du tri, en signalant les erreurs de tri et les bons gestes à adopter, sur les bacs des particuliers. Une subvention de 85 000 € est allouée à ce programme d'actions pour l'année 2016.

Un plan de communication accompagne cette démarche.

Ainsi, trois campagnes de suivi du tri seront mises en place sur les communes dont le taux d'erreurs dépasse 20%, deux seront déployées pour les communes affichant un taux d'erreurs compris entre 19 et 20%. Au total 72 suivis seront réalisés par un prestataire externe.

Pour les autres communes un suivi sera réalisé par les équipes internes de Versailles Grand Parc.

La Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc espère ainsi une diminution du taux de refus des déchets recyclables transférés aux centres de tri de son territoire.

La participation aux caractérisations réalisées par les centres de tri a permis d'identifier les erreurs de tri les plus courantes :

- Films, Sacs et sachets plastiques
- Barquettes plastiques
- Gros cartons /cartons mouillés
- Sac d'ordures ménagères plein
- Verre
- DEEE et Textiles
- Polystyrène

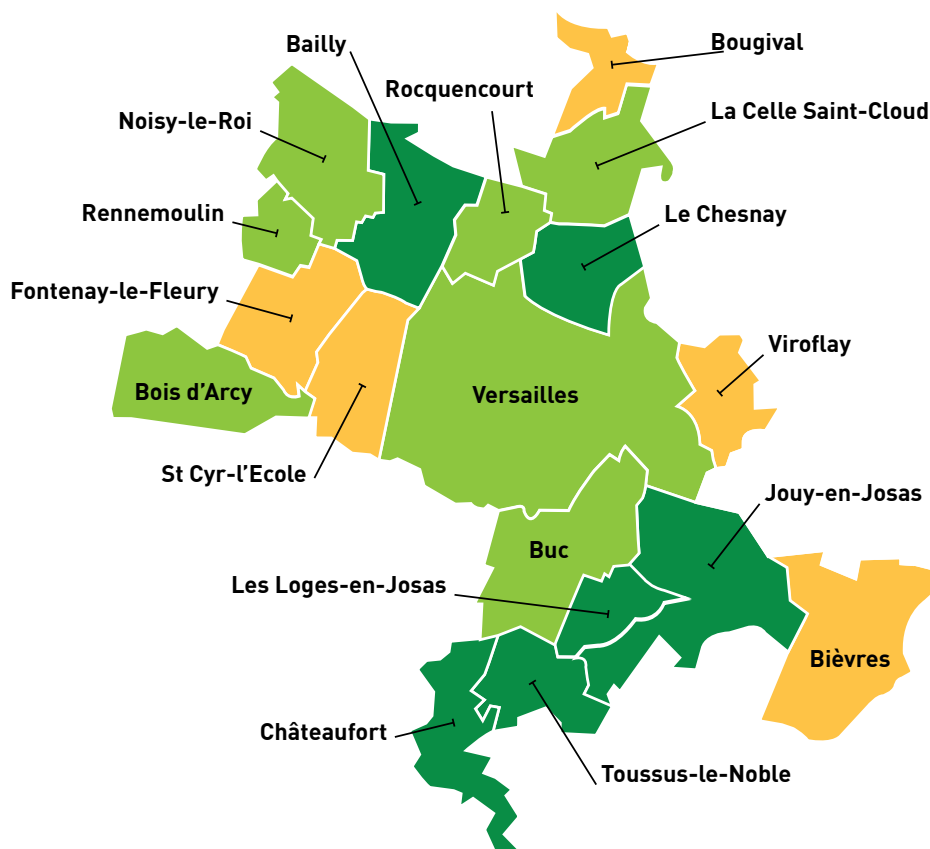
ERREURS DE TRI :

	2012	2013	2014	2015
EMBALLAGE MÉTAUX	248	272	297	254
EMBALLAGE	2 396	2 228	2 968	2 697
FLACONNAGE	611	610	837	935
PAPIER	3 906	3 668	4 779	4 973
VERRE	4 417	4 354	5 775	5 850
DÉCHETS VÉGÉTAUX	6 293	6 198	8 828	7 736
TOTAL	17 871	17 329	23 484	22 446



NOMBRE DE SUIVIS DE COLLECTE

● 3 SUIVIS ● 2 SUIVIS ● 1 SUIVI (RÉALISÉ PAR LES ÉQUIPES DE VERSAILLES GRAND PARC)



DÉCHÈTERIES ET POINTS DE COLLECTE

Versailles Grand Parc propose un service de déchèteries et de points de collecte afin de pouvoir collecter les déchets non ramassés en porte à porte et permettre une meilleure valorisation des encombrants (bois, ferraille, carton...).

Ces services sont composés :

- De 5 déchèteries
- De points de collecte réguliers pour les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), et les déchets toxiques (DDS) (cf. annexe 3 et 4):

- 1 fois par mois par commune (hors Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Le Chesnay, Bièvres et Jouy-en-Josas, Bougival et La Celle Saint-Cloud)

- 4 fois par mois pour Versailles en fonction des quartiers.

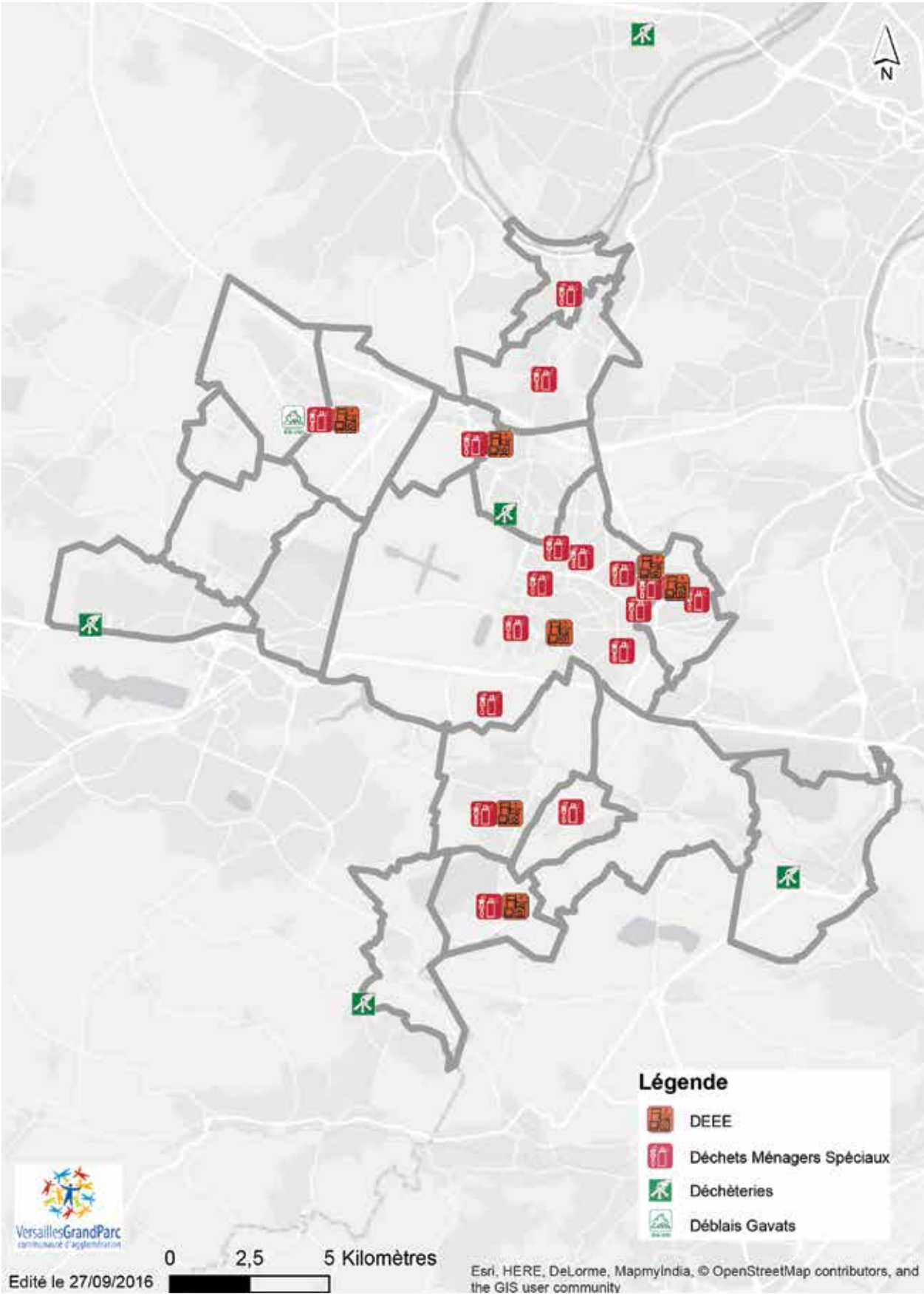
Ces points de collecte sont des solutions transitoires afin d'éviter aux usagers de se déplacer trop loin pour des déchets non collectés en Porte à Porte.

DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE :

	ADRESSE	COMMUNES DESSERVIES	EXPLOITANT	MODALITÉS D'ACCÈS
BOIS D'ARCY	rue Abel Gance, Zac de la Croix Bonnet Bois d'Arcy	Ensemble des communes du territoire	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume Sur présentation d'une carte d'accès
ECOPOINT DE BIÈVRES	27 route de Jouy Bièvres	Bièvres Jouy-en-Josas	Versailles Grand Parc	2m³/semaine sur présentation d'une pièce d'identité ou justificatif de domicile
LE CHESNAY	37 rue Caruel de Saint Martin Le Chesnay	Le Chesnay	Versailles Grand Parc	20 passages/an sans limite de volume Sur présentation d'une carte d'accès
CARRIÈRES-SUR- SEINE	1 rue de l'Union Carrières-sur-Seine	Bougival La Celle Saint-Cloud	SITRU	3 tonnes /an dans la limite de 15 passages/an Sur présentation d'une carte d'accès
MAGNY-LES- HAMEAUX	Rue de la Planète Bleue Rond Point de Gomberville Magny-les-Hameaux	Châteaufort	Magny-les-Hameaux	2m³/jour sur présentation d'une carte d'accès



RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE :



A noter que les habitants de Buc, Toussus-le-Noble et Les Loges en Josas ont la possibilité de déposer des déchets gravats et tout venant au centre de transfert de Nicollin situé à Buc.

En 2015, l'ensemble de ces points hors déchèterie a permis de collecter 52 tonnes de déchets toxiques soit 2 tonnes de plus qu'en 2014 (50 tonnes).

Du fait d'une évolution en cours de la réglementation concernant la fin de vie des DEEE, notre partenaire Ecologic, qui assure aujourd'hui leur collecte sur le territoire, propose, sous certaines conditions, aux centres techniques municipaux et résidences des collectes gratuites. Ainsi le CTM de Versailles et 4 résidences sur le territoire sont devenues points de collecte spécifique de DEEE.

En 2015, l'ensemble de ces points de collecte hors déchèteries a permis de recycler environ 65 tonnes de DEEE soit 1 tonne de plus qu'en 2014.

L'intercommunalité offre ainsi un service de

proximité pour des déchets ne pouvant pas être mis aux ordures ménagères et encombrants en attendant la structuration d'un réseau plus complet de déchèteries sur son territoire.

LE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES (CF . ANNEXE 5) :

Une déchèterie est un équipement soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. C'est un lieu de collecte en apport volontaire, clos et gardienné, où les usagers peuvent apporter les déchets dont ils ne peuvent pas se débarrasser de manière satisfaisante en raison de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

Elle complète le dispositif de collecte afin de développer au maximum les mécanismes du recyclage (tri) et de valorisation des déchets ménagers. Elle évite les dépôts sauvages dans la nature. C'est donc une amélioration notable du service de collecte.

PRINCIPAUX DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE :

	BOIS D'ARCY	ECOPOINT	LE CHESNAY
TOUT VENANT INCINÉRABLE	•		
TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	•	•	•
MÉTAUX	•	•	•
DÉCHETS VÉGÉTAUX	•	•	•
CARTON	•	•	•
GRAVATS	•	•	•
BOIS	•	•	
MOBILIER	•		
DÉCHETS TOXIQUES (PEINTURE, PHYTOSANITAIRE, SOLVANT, AÉROSOL, BASE, ACIDE.....)	•	•	•
HUILE DE FRITURE	•	•	•
CAPSULES NESPRESO	•		
HUILE DE VIDANGE ET FILTRE À HUILE	•		•
BATTERIES	•	•	•
PNEUS VÉHICULES LÉGERS	•		
PILES	•	•	•
CARTOUCHES D'ENCRE	•	•	•
RADIOGRAPHIES	•	•	•
MÉDICAMENTS	•	•	•
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	•	•	•
LAMPES ET NÉONS	•	•	•
TEXTILES	•	•	•

LES CHIFFRES CLÉS :

L'intercommunalité disposait de deux logiciels différents de gestion pour ses deux déchèteries de Bois d'Arcy et du Chesnay (contrôle accès, suivi des dépôts, facturation des professionnels). Afin d'assurer une homogénéité des données, l'Agglo a acquis en 2015 un logiciel de gestion des activités des déchèteries permettant la facturation des apports des professionnels et la gestion de la redevance spéciale, ainsi que la création des cartes d'accès des usagers en déchèterie permettant ainsi de consulter le suivi des dépôts.

Ainsi, en 2015, 6 409 cartes d'accès ont été éditées pour la déchèterie du Chesnay. Il est à noter une augmentation de 13% des tonnages collectés sur ce site.

2 536 badges d'accès à la déchèterie de Bois d'Arcy ont été attribués en 2015 (au total 13 948 badges ont été créés depuis 2012) soit une augmentation de près de 63% du nombre de badges par rapport à 2013.

83% des visiteurs viennent des communes les plus proches : Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles.

	2012	2013	2014	2015
DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY				
NB CARTE D'ACCÈS CRÉÉS	5 493	3 038	2 881	2 536
TOTAL CARTE D'ACCÈS		8 531	11 412	13 948
% AUGMENTATION		55%	34%	22%
COMMUNES FRÉQUENTANT LE PLUS LA DÉCHÈTERIE	90% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole	90% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles	87% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles	83% Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles
NB DE VISITES	8 914	19 010	26 641	24 872
TONNAGES RÉCUPÉRÉS	1 692	3 782	4 620	5 915
DÉCHÈTERIE DU CHESNAY				
NB CARTE D'ACCÈS CRÉÉS	-	-	-	6 409
NB DE VISITES	11 625	10 757	11 133	7 635 Attention les données du 01/01/2015 au 31/03/2015 n'ont pas pu être enregistrées du fait du changement de logiciel
TONNAGES RÉCUPÉRÉS	-	-	1 352	1 534
ECOPOINT DE BIÈVRES				
NB DE VISITES BIÈVRES	1 927	2 108	2 604	2 968
NB DE VISITES JOUY-EN-JOSAS	1 622	1 973	2 483	2 919
NB DE VISITES TOTAL	3 549	4 081	5 087	5 887
PART DE LA POPULATION DE BIÈVRES	54%	52%	51%	50%
PART DE LA POPULATION DE JOUY-EN-JOSAS	46%	48%	49%	50%
TONNAGES RÉCUPÉRÉS	873	847	1 100	967
DÉCHÈTERIE DE MAGNY-LES-HAMEAUX				
NB DE VISITES PARTICULIERS CHÂTEAUFORT	-	1 783	2 238	2 377
DÉCHÈTERIE DE CARRIÈRE-SUR-SEINE				
NB DE VISITES PARTICULIERS BOUGIVAL	-	-	1 173	908
NB DE VISITES PARTICULIERS LA CELLE SAINT-CLOUD	-	-	1 269	1 023

Au total 24 872 visites ont été enregistrées sur les équipements de Bois d'Arcy et du Chesnay (contre 26 641 en 2014) et 5 915 tonnes (contre 4 620 tonnes en 2013) de déchets ont été collectées en 2015.

On constate que malgré la diminution des visites, les tonnages ont augmenté. Cela s'explique par le changement des modalités d'accès effectif au 1^{er} janvier 2015. En effet, auparavant l'accès était limité à 2m³ par semaine. Suite aux nombreuses demandes des usagers, l'accès est dorénavant fixé 20 passages/an sans limite de volume. Ainsi, les usagers se déplacent pour des volumes de déchets beaucoup plus importants, ce qui se traduit par une baisse des visiteurs de 7% à Bois d'Arcy.

A titre de comparaison, l'Ecopoint de Bièvres a reçu 5 887 visites (contre 5 087 visites en 2014) et 967 tonnes de déchets ont été collectées (contre 1 100 tonnes en 2014) sur l'année. L'Ecopoint est fréquenté à part égale par les habitants de Jouy-en-Josas et de Bièvres.

Au global, 10% de la population de l'Agglo fréquente la déchèterie de Bois d'Arcy. La commune la mieux

représentée est Bois d'Arcy avec 60% de ses habitants qui sont venus apporter au moins une fois des déchets sur cette installation. Cette prédominance s'explique par la proximité.

On note également une nette augmentation des fréquentations pour certaines communes qui sont plus éloignées de la déchèterie à savoir Bailly, Bougival, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, les Loges-en-Josas, Rennemoulin, Rocquencourt et Versailles. Alors que les fréquentations ont diminué pour les communes proches de la déchèterie.

Les habitants du Chesnay ont depuis 2015 également accès à la déchèterie de Bois d'Arcy (leur carte d'accès leur permet d'accéder aux deux sites). Ainsi les Chesnaysiens sont de plus en plus nombreux à se déplacer sur la déchèterie de Bois d'Arcy.

On constate une forte augmentation des fréquentations des Jovaciens en 2015 (+59%) malgré le fait qu'ils aient accès à l'Ecopoint.

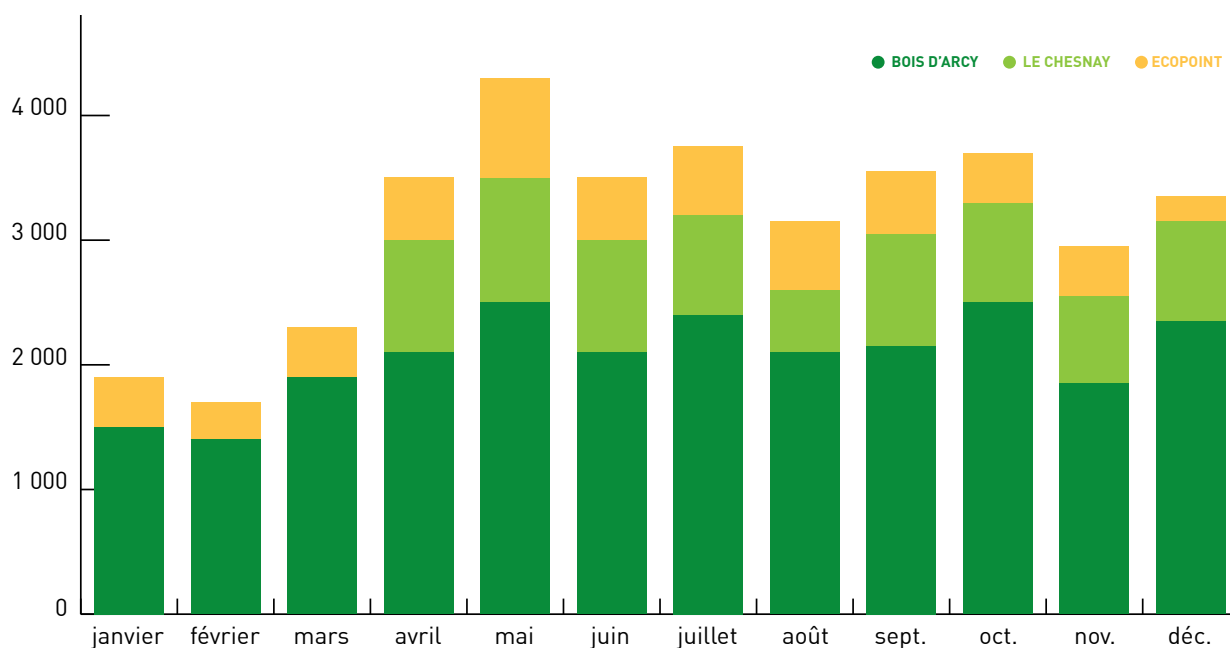
FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGERS DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY ET DU CHESNAY

	2012	2013	2014	2015	RÉPARTITION
DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY					
PARTICULIER	8 614	18 165	25 322	23 313	94%
PROFESSIONNEL	228	618	1 052	1 194	5%
ADMINISTRATION/ASSOCIATION	43	117	141	194	0,8%
COLLECTIVITÉ	29	110	126	171	0,7%
TOTAL	8 914	19 010	26 641	24 872	100%
DÉCHÈTERIE DU CHESNAY					
PARTICULIER	-	-	-	7 575	99%
PROFESSIONNEL	-	-	-	58	1%
ADMINISTRATION/ASSOCIATION	-	-	-	2	0,03%
COLLECTIVITÉ	-	-	-	0	0%
TOTAL	-	-	-	7 635	100%

FRÉQUENTATION DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY PAR COMMUNE

	POPULATION	2015	% PAR RAPPORT À LA POPULATION DES COMMUNES	ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION (NB DE PASSAGES) ENTRE 2014 ET 2015
BAILLY	3 894	533	14%	12%
BIÈVRES	4 433	11	0%	0%
BOIS D'ARCY	13 813	8 316	60%	-21%
BOUGIVAL	8 498	69	1%	590%
BUC	5 462	374	7%	2%
CHÂTEAUFORT	1 401	6	0%	-14%
FONTENAY-LE-FLEURY	12 823	2 994	23%	-14%
JOUY-EN-JOSAS	8 251	105	1%	59%
LA CELLE ST-CLOUD	21 132	305	1%	53%
LE CHESNAY	28 980	462	2%	2 788%
LES LOGES-EN-JOSAS	1 550	125	8%	26%
NOISY-LE-ROI	7 721	775	10%	0%
RENNEMOULIN	113	18	16%	13%
ROCQUENCOURT	3 216	117	4%	34%
ST-CYR-L'ÉCOLE	17 562	3 797	22%	-10%
TOUSSUS-LE-NOBLE	1 135	21	2%	-45%
VERSAILLES	85 424	5 443	6%	14%
VIROFLAY	15 678	1 401	9%	1%
TOTAL	241 086	24 872	10%	-7%

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATIONS PAR MOIS ET PAR SITE



Les pics de dépôts ont lieu au printemps, en juillet et en septembre/octobre (variation saisonnière des déchets verts, vacances...).

TONNAGE EN DÉCHÈTERIE (2015)

	BOIS D'ARCY	COMPARAISON 2014/2015	LE CHESNAY	COMPARAISON 2014/2015	ECOPOINT BIÈVRES	COMPARAISON 2014/2015
MOBILIER	281,26	533%	-			
BOIS	504,24	-2%	-		154,42	12%
CARTONS	80,48	28%	62,28	4%	17,78	19%
DÉCHETS VÉGÉTAUX	497,12	12%	97,98	2%	72,96	0,2%
MÉTAUX	134,54	17%	77,24	3%	38,12	9%
GRAVATS	2 196,62	37%	469,54	47%	320,14	-4%
TOUT VENANT INCINÉRABLE	215,3	37%	-		-	
TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	1 775,06	20%	730,54	4%	313,32	-30%
DDM TRIADIS	18,646	-15%	15,531	9%	13,618	-12%
BATTERIES	3,056	9%	1,134	393%	0,547	7%
DDM ECODDS	50,286	34%				
RADIOGRAPHIES ARGENTIQUES (RECETTE)	0,238				-	-
RADIOGRAPHIES NUMÉRIQUES	0,142				-	-
DEEE	140,54	18%	72,16	-6%	34,48	-17%
TEXTILE	9,27	-11%	8,43	12%	0,011	
PILES ET ACCUMULATEURS	1,048	63%	0,576	-5%	1,157	75%
PNEUMATIQUES	4,426	-21%	-		-	
HUILE DE MOTEUR	5,49	51%	0,891		-	
NÉONS	0,358	34%	0	-100%	0,102	55%
AMPOULES	0,338	147%	0,066	27%	0,155	
TOTAL 2015	5 918,46	28%	1 536,61	13%	966,81	-12%
TOTAL 2014	4 620,43		1 352,04		1 100,14	
TOTAL 2013	3 782,18				846,73	

On constate une augmentation des tonnages collectés sur la déchèterie de Bois d'Arcy (+28%) et du Chesnay (+13%) et une diminution des tonnages sur l'Ecopoint de Bièvres ce qui peut s'expliquer entre autre par une diminution de la fréquentation de ce site en 2015 mais également par des vols.

LES ACTIONS MENÉES EN 2015 :

Plusieurs actions ont été menées en 2015 participant à la promotion de circuits de recyclage de meilleure qualité et permettent de réaliser des économies.

MISE EN PLACE DE NOUVELLES FILIÈRES GRATUITES :

- La collecte séparée des meubles a été mise en place sur la déchèterie de Bois d'Arcy en octobre 2014 suite à la convention signée avec le nouvel éco-organisme Eco-mobilier. Pour les autres déchèteries, les meubles restent collectés en mélange avec d'autres déchets, suivant les matériaux qui les composent (bois, métaux, encombrants pour les matelas ou le mobilier plastique).

Eco-mobilier effectue des opérations de tri et de pré-traitement pour valoriser au mieux les différentes fractions. L'objectif de la filière assignée à l'éco organisme par les pouvoirs publics en matière de réutilisation et de recyclage est de 45% fin 2015. De plus, la part traitée en enfouissement doit être inférieure à 20% fin 2017 (objectif Grenelle 2009).

Les tonnages de mobilier collectés en 2015 sur Bois d'Arcy sont 6 fois plus importants qu'en 2014 (44,40 tonnes) ce qui s'explique par le fait que cette nouvelle filière ait été mise en place fin 2014.

La diminution des tonnages en bois constatée en 2015 est due au fait que près de 50% des déchets sont extraits dans la benne bois pour être jetés dans la benne mobilier.

Il est donc prévu de poursuivre dans les années à venir l'équipement des déchèteries. Ceci devrait permettre de diminuer les tonnages de bois et de tout venant des autres déchèteries non encore équipées.

- Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) ont augmenté de 16% depuis 2014 sur la déchèterie de Bois d'Arcy. Ces flux font l'objet, depuis mars 2014, en grande majorité, d'une collecte et d'un traitement gratuit, assurés par un éco-organisme agréé, EcoDDS. En plus des catégories déjà prises en charge gratuitement (peintures, produits phytosanitaires, comburants, acides...), la collecte s'étend désormais aux emballages vides souillés ayant contenu des déchets toxiques. A noter qu'entre 2014 et 2015, les tonnages ont augmenté de 3 607% pour cette catégorie de déchets. Auparavant, ces emballages étaient jetés dans la benne de tout venant ou à métaux.

Cette nouvelle filière a permis de diminuer de 15 % les tonnages traités par la société TRIADIS et financés par l'Agglomération ce qui représente une réelle économie pour l'intercommunalité.

Tous les déchets dangereux collectés en déchèterie sont traités dans des centres spécialisés, pour en maîtriser l'impact sur l'environnement (pollutions du sol, de l'air, de l'eau). Il existe deux voies de traitement : le recyclage matière (c'est le cas par exemple des piles, batteries et huiles de vidange) ou la valorisation énergétique (peintures, solvants...) dans des incinérateurs dotés de systèmes de traitement de fumées adaptés.

Cette gestion spécifique est indispensable : les déchets abandonnés dans la nature, vidés dans les égouts ou brûlés à l'air libre nuisent gravement à l'environnement et à la santé.

- Les radiographies, les cartouches d'encre et les capsules de café font l'objet de récupération par de nouvelles filières gratuites mises en place en septembre 2015 sur l'Ecopoint et à Bois d'Arcy. Ces filières seront mises en place en 2016 au Chesnay.

AMÉLIORATION DE LA SIGNALÉTIQUE :

La signalétique aux abords des déchèteries de Bois d'Arcy et du Chesnay a été améliorée par la pose de nouveaux panneaux et totems. De même, dans l'enceinte de ces lieux, des panneaux précisant les types de déchets par zone ont été installés.

MISE AUX NORMES DE LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY :

Celle-ci est soumise à déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Une inspection a été réalisée en 2015 par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie.

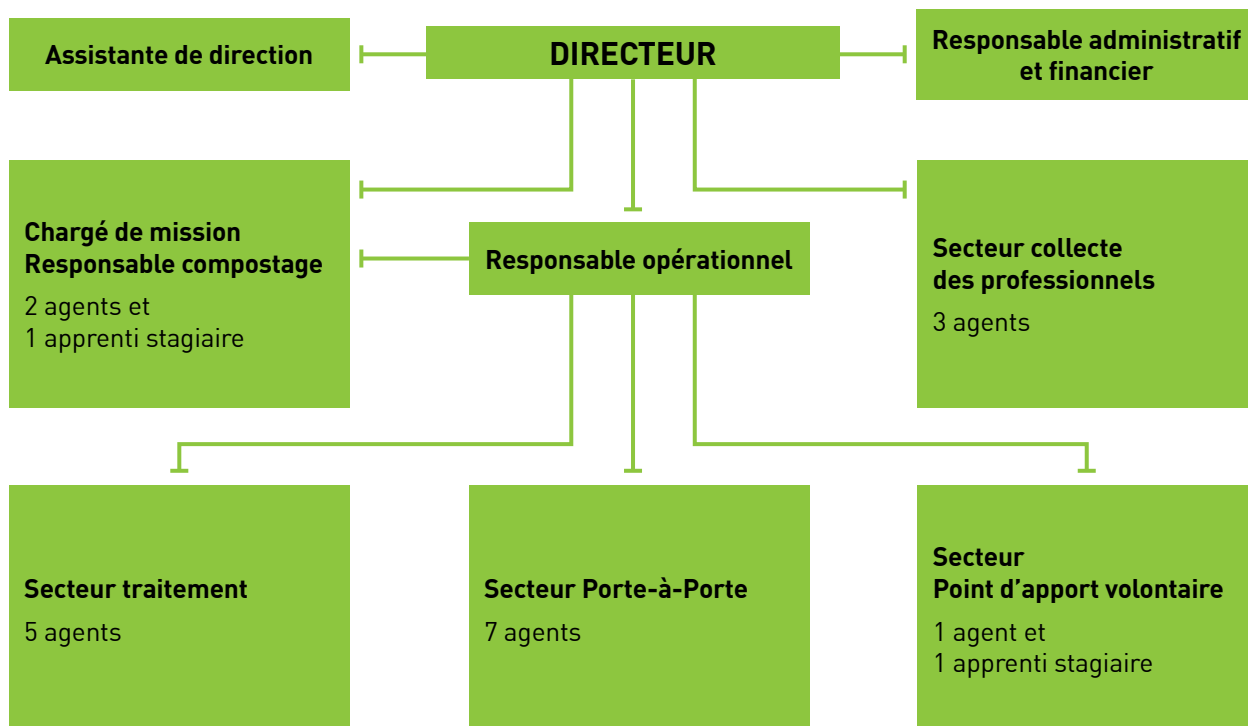
Dans ce cadre, Versailles Grand Parc a mené des actions de mise aux normes de la déchèterie du Chesnay telles que la mise en place de :

- dispositif d'isolement hydraulique du site
- consignes de sécurité et signalétiques anti-chutes
- registre des déchets sortants
- panneau visible à l'entrée du site listant les jours et horaires d'ouverture et les déchets acceptés
- contrôle technique périodique permettant de vérifier la conformité de l'installation aux prescriptions de l'arrêté Installation Classée pour la Protection de l'environnement.

Certaines actions seront finalisées en 2016.

ORGANISATION INTERNE

ORGANIGRAMME :



RÉPARTITION DES AGENTS PAR CADRE D'EMPLOIS :

CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOI	POURVUS	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN
A	Ingénieurs territoriaux	2	1,90
	Attaché territorial	1	0,80
B	Rédacteurs territoriaux	1	1
	Techniciens territoriaux	2	2
C	Agents de maîtrise	4	3,80
	Agents administratifs	2	2
	Agents techniques	10	9,40
TOTAL (HORS STAGIAIRE PAV ET APPRENTI PLP SUR LA PREMIÈRE PARTIE DE L'ANNÉE)		22	20,90



VERSAILLES GRAND PARC

AU CONTACT DES HABITANTS

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS :

Outre la communication sur la prévention, la relation avec les habitants de l'Agglomération est primordiale tant pour le suivi de la prestation (commande de bacs, signalement des incidents, oublis de collecte...), mais également afin de poursuivre l'effort de tri et améliorer la quantité et la qualité des matières recyclées.

Ce contact est maintenu en permanence via le numéro vert, la boîte mail environnement, ainsi que par le biais des services communaux.

A noter que sur le site internet : www.versaillesgrandparc.fr, 88% des pages vues en 2015 concernent la rubrique environnement. Les pages les plus consultées sont les jours de collecte (34 976 pages vues), les déchèteries (15 876 pages vues), le tri sélectif (6 453 pages vues), le compostage (3 364 pages vues) et la carte PAV (2 289 pages vues).

LA COMMUNICATION EN CHIFFRES :

- 197 courriers et 387 mails d'habitants traités
- 36 boîtages sur des rues ou quartiers ciblés pour rappel des consignes de tri ou changement mode de collecte
- 75 530 guides du tri distribués
- 11 180 sacs précollecte distribués
- Participation à 9 événements (brocante, manifestations thématiques...) soit 8 journées de présence
- 48 visites de centres de tri pour les écoles

SUIVI DE LA PRESTATION :

Si certains de ces appels portent sur de simples questions sur le service (heures et jours de collecte, geste de tri, demande de dotation en bacs), d'autres nécessitent des interventions sur le terrain, notamment en cas d'incidents ou de demande de services (changement de bacs par exemple).

- 4 695 ordres de services ont été adressés au prestataire de gestion du parc de bacs (livraison, retrait, échange, maintenance) dont 178 concernant de la maintenance de bacs – 7 073 bacs neufs livrés et 191 bacs d'occasion réutilisés. 455 bacs ont été réparés et 2 954 bacs ont été retirés et recyclés (+28% par rapport à 2014).

- 1 176 fiches de suivi ont été transmises aux prestataires dans le cadre du suivi courant de la prestation : oubli de collecte, adaptation des circuits de collecte suite à des travaux ou des problèmes de stationnement, débordement d'un point d'apport volontaire (+35% par rapport à 2014).

32 pénalités ont été appliquées aux prestataires pour un montant total de 12 550 €.

- 177 interventions pour l'enlèvement des dépôts sauvages, mise à disposition de bennes dans le cadre d'événements, déplacements ou manutention de PAV ont été menées

- Dont 51 interventions pour le déplacement ou manutention de PAV pour un montant total de 9 139 €.

- Dont 64 interventions pour la collecte de dépôts sauvages > 2m³ pour un montant total de 15 538 € (enlèvement) (-10% par rapport à 2014).

	2013	2014	2015
NOMBRE DE DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS	44	71	64
POIDS TOTAL DES DÉPÔTS SAUVAGES (KG)	104 384	194 180	159 620
COÛT TOTAL DE L'ENLEVEMENT DES DÉPÔTS SAUVAGES €TTC	11 720,57	17 159,15	15 538,09

DÉPÔTS SAUVAGES :

A noter que les services techniques des communes ont en charge la collecte des dépôts sauvages inférieurs à 2m³. Ainsi, en plus d'avoir accès aux déchèteries, Versailles Grand Parc met à disposition des communes des moyens pour permettre l'élimination de ces dépôts (bennes et contenants spécifiques dans les centres techniques municipaux, apport direct sur les sites de traitement/regroupement, contenant spécifiques...).

Informations particulières sur la quantité de dépôts sauvages collectés sur chaque commune :

- Le nombre de dépôts sauvages a diminué sur Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort et Noisy-le-Roi.
- Recrudescence sur Bailly, Jouy-en-Josas, Tous-sus-le-Noble et Viroflay (attention : nette hausse entre 2014 et 2015 pour Jouy-en-Josas de 0 à 6).
- La diminution entre 2014 et 2015 sur Noisy-le-Roi, s'explique en partie par la surveillance policière sur le chemin de Chaponval.
- Le chemin de Villepreux, situé entre les communes de Saint-Cyr-l'Ecole et Fontenay-le-Fleury constitue un point noir.

SITES OÙ LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT FRÉQUENTS	
BAILLY	Chemin des princes
BIÈVRES	Au pied des PAV avenue de la gare SODEXTRA
BUC	Rue Pasteur / Rue de la Croix Blanche
CHÂTEAUFORT	Chemin de Villaroy Au pied des PAV déchets végétaux
FONTENAY-LE-FLEURY	Chemin de Villepreux ZAC du Levant
JOUY-EN-JOSAS	Terrain gens du voyage
LE CHESNAY	Rue de la Celle
NOISY-LE-ROI	Chemin de Chaponval Rue Demarine / Rue Bossulet (stade)
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	Chemin de Villepreux
VERSAILLES	Rue Richaud Rue Corneille
VIROFLAY	Avenue Général Leclerc

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES :

TYPE DE COLLECTE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DDS	0,00	15	11	10	8	6
TOUT VENANT	974	2 019	1 967	1 900	2 128	2 074
DÉCHETS VÉGÉTAUX	892	1 298	1 356	1 496	1 895	2 442
GRAVATS	0	0	0	82	37	109
TOTAL GÉNÉRAL	1 866	3 332	3 334	3 488	4 068	4 632

Les tonnages des déchets végétaux sont liés essentiellement à l'entretien des espaces verts effectués en régie par les communes.



RESSOURCES FINANCIÈRES

DÉPENSES ET RECETTES LIÉES À LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :

		RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	RÉALISÉ 2015	MOYENNE DU RÉALISÉ 2014/2015*
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	COLLECTE	10 231 591 €	10 133 508 €	14 835 219 €	12 484 363,49 €
	DÉCHÈTERIE	592 009 €	599 235 €	874 411 €	736 823,05 €
	DIVERS	18 944 €	28 154 €	265 786 €	146 969,90 €
	ÉLIMINATION	5 530 534 €	6 734 660 €	7 178 984 €	6 956 822,17 €
	FRAIS DE STRUCTURE	1 619 863 €	1 805 324 €	1 912 833 €	1 859 078,44 €
	PRÉ-COLLECTE DES DÉCHETS	280 937 €	194 064 €	486 210 €	340 137,05 €
	SENSIBILISATION	20 083 €	12 108 €	64 712 €	38 410,03 €
	VALORISATION	873 359 €	1 551 910 €	1 811 189 €	1 681 549,60 €
	BUDGET COMMUNICATION	56 126 €	97 145 €	85 164 €	91 154,59 €
	FORMATIONS, INFORMATIQUE	13 828 €	43 913 €	75 783 €	59 848,00 €
	CHARGES DE PERSONNEL	762 819 €	878 669 €	786 794 €	832 731,34 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		20 000 092 €	22 078 690 €	28 377 085 €	25 227 887,62 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BACS ET COMPOSTEURS	518 839 €	597 917 €	401 832 €	499 874,75 €
	DÉCHÈTERIE	305 868 €	21 459 €	12 364 €	16 911,50 €
	DIVERS MATÉRIELS ET ÉTUDES	22 242 €	33 127 €	46 813 €	39 970,18 €
	POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	628 119 €	802 185 €	698 262 €	750 223,28 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		1 475 069 €	1 454 688 €	1 159 271 €	1 306 979,70 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	DIVERS : LOCATION DU TERRAIN DE BUC	17 653 €	0 €	33 640 €	16 819,84 €
	EXCEPTIONNELS : PÉNALITÉS...	46 756 €	43 653 €	87 817 €	65 735,07 €
	REDEVANCE SPÉCIALE	1 973 995 €	1 953 587 €	1 947 124 €	1 950 355,47 €
	SOUTIEN AU TRI	2 801 563 €	2 343 459 €	2 648 688 €	2 496 073,50 €
	SUBVENTION PLP	-	206 756 €	-	103 378,00 €
	TEOM	18 336 994 €	23 993 531 €	24 472 987 €	24 233 259,00 €
	VENTE DE MATÉRIAUX	23 694 €	40 672 €	38 653 €	39 662,53 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		23 200 655 €	28 581 658 €	29 228 909 €	28 905 283,41 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (SUBVENTIONS)		-	1 115 407 €	-	5 573,50 €

* La modification du logiciel comptable a conduit à mandater en 2015 une partie non négligeable des prestations 2014. Dans ce cadre, il est préférable d'observer dans les analyses la moyenne du réalisé 2014/2015.

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

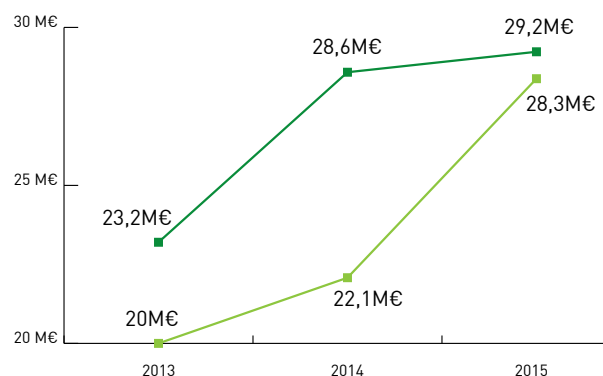
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

La forte évolution des dépenses de fonctionnement au titre de l'année 2015 est expliquée par le règlement en 2015 de factures relatives à des prestations 2014 suite au retard lié à la mise en place du nouveau logiciel comptable.

Dans ce cadre, les trois postes de dépenses pour lesquels l'évolution la plus importante a été constatée sont :

- la collecte + 46,40% d'évolution par rapport à 2014 ;
- la valorisation +25,30% d'évolution par rapport à 2014
- l'élimination des déchets 6,38% d'évolution par rapport à 2014.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



● TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT
● TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

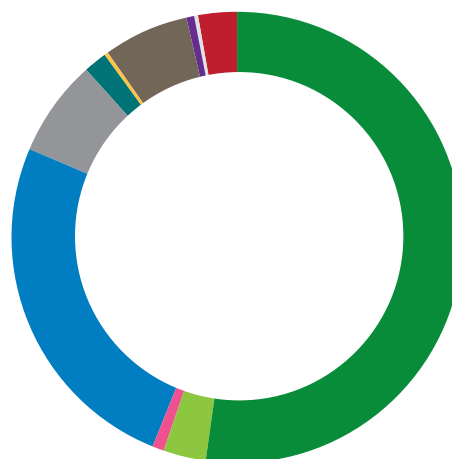
Les dépenses de fonctionnement d'un montant de près de 28 377 M€ se décomposent comme suit :

14 835 M€ (soit 52,28 % des dépenses totales) sont consacrés à la collecte effectuée en porte à porte et en point d'apport volontaire. L'élimination (destruction en incinération) et la valorisation des déchets coûtent 8 990 M€ soit une répartition respective des dépenses de 25,30 % et de 6,36 %. Les dépenses liées à la pré-collecte représentent 0,486 M€.

La gestion de la déchèterie de Bois d'Arcy, de l'Ecopoint et du Chesnay représentent 0,874 M€ des frais de fonctionnement globaux soit 3,08 % par rapport au total des dépenses.

La sensibilisation représente 0,064 M€ du budget de la direction.

Le cumul des charges de structure (1 913 M€) et de personnel (0,787 M€) représente 9,51 % des dépenses 2015.



● COLLECTE : 52,28%
● DÉCHÈTERIE : 3,08%
● DIVERS COÛTS GÉRÉS PAR LE SERVICE ENVIRONNEMENT : 0,94%
● ÉLIMINATION : 25,30%
● FRAIS DE STRUCTURE : 6,74%
● PRÉCOLLECTE DES DÉCHETS : 1,71%
● SENSIBILISATION (COMPOSTAGE, ÉCOLES) : 0,23%
● VALORISATION : 6,38%
● BUDGET COMMUNICATION : 0,3%
● COÛTS GÉRÉS PAR D'AUTRES SERVICES (FROMATIONS) : 0,27%
● CHARGES DE PERSONNEL : 2,77%

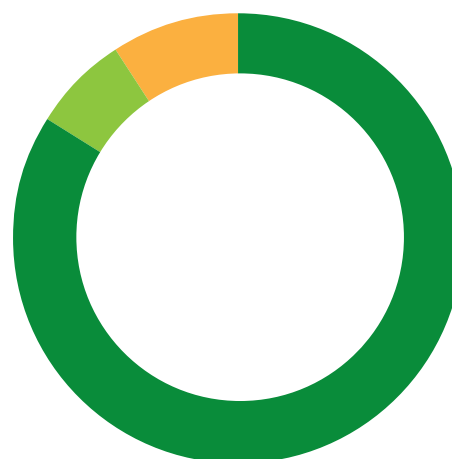
RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement représentent près de 29 229 K€.

La taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est la principale source de financement avec 24 473 K€ soit 83,73% des recettes. La redevance spéciale couvre quant à elle 6,66% des recettes soit 1 947 K€. Les subventions attribuées par les syndicats et les éco-organismes pour le soutien au tri représentent 9,06% des recettes soit 2 649 K€.

A ces recettes s'ajoute la vente de matériaux pour un montant de 0,039 K€.

D'autres recettes exceptionnelles et diverses d'un montant total de 121 K€ sont affectées au budget, notamment les pénalités qui couvrent 12,55 K€.

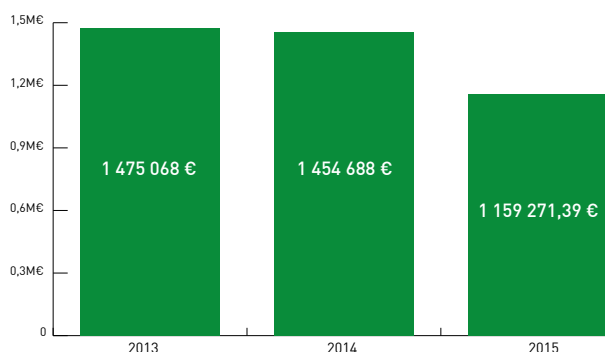


● TEOM : 84% ● REDEVANCE SPÉCIALE : 7% ● SOUTIEN AU TRI : 0,23%

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT :

ÉVOLUTION DES DÉPENSES :

Les dépenses d'investissement au titre de l'année 2015 sont à la baisse par rapport à l'année 2014 (-20%).



RÉPARTITION DES DÉPENSES :

Les dépenses d'investissement d'un total de 1 159 K€ se composent à hauteur de 60,23 %, soit 698 K€, pour l'achat et l'installation de points d'apport volontaire. 402 K€ ont été alloués pour l'achat de bacs et de composteurs soit 34,66 %.

Une dépense de 0,059 K€ soit 5,10 % du budget a été consacrée aux déchèteries (études et travaux).



- BACS ET COMPOSTEURS : 35%
- POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : 60%
- DÉCHÈTERIE (TERRAIN, ÉTUDES, TRAVAUX) : 1%
- DIVERS MATÉRIELS ET ÉTUDES : 4%

INDICATEURS FINANCIERS :

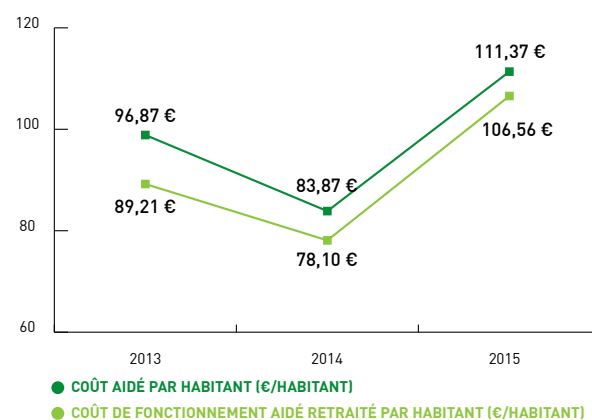
Le coût aidé par habitant correspond à l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement corrigées des ventes de matériaux et des subventions versées notamment par les éco organismes.

L'activité comptable de la Direction (factures liées à 2014 et 2015) fausse les données et ne reflète pas le coût réel.

Le coût total aidé par habitant est de 111,37 € en 2015 soit une hausse par rapport à 2014 de 27,50 € mais en faisant une moyenne du réalisé 2014/2015, ce coût aidé est de 99,55€. Ainsi, le coût complet total par habitant qui était de 93,32 en 2014 est en 2015 de 122,51 € (107,92 sur le réalisé 2014/2015)

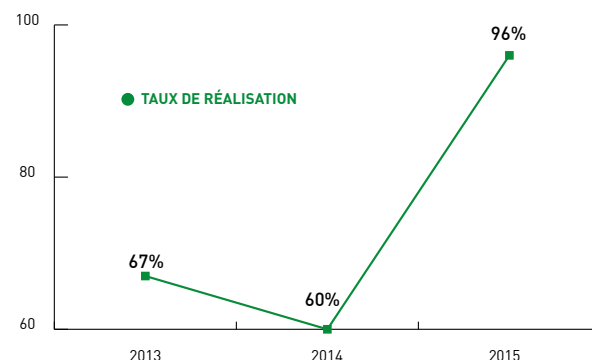
Le coût technique qui était de 93,16 € en 2014 est de 122,35 € en 2015 par habitant (109,90€ en prenant le réalisé 2014/2015).

Évolution du coût aidé par habitant :



TAUX DE RÉALISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

La direction de l'environnement à, cette année, réalisée 95,50 % de son budget.



REDEVANCE SPÉCIALE :

La loi du 13 juillet 1992 prévoit que « les collectivités créent une redevance spéciale afin d'assurer l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires ».

Par délibération du 15 janvier 2003, le Conseil communautaire a institué le principe de la redevance spéciale pour financer l'enlèvement des déchets qui ne proviennent pas des ménages mais des professionnels selon l'article L2224-14 du Code général des collectivités territoriales.

Les producteurs professionnels assujettis à la redevance spéciale sont les entreprises, les administrations, les commerçants, les artisans, les associations dès lors qu'ils sont utilisateurs du service de Versailles Grand Parc, dans la limite de la compatibilité de leur besoin avec le service déployé.

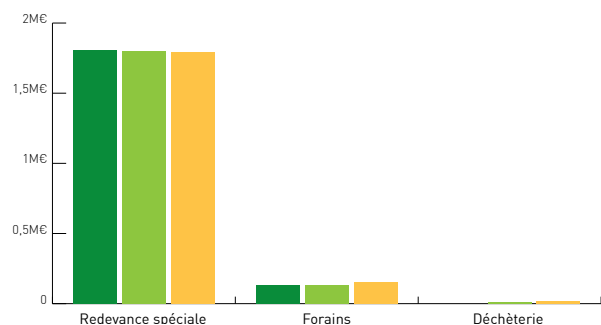
La redevance spéciale sur la collecte et le traitement des déchets des professionnels a été instaurée sur les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud au 1^{er} janvier 2015. A cette date, les redevables du Chesnay ont eux aussi intégré le système de facturation de l'intercommunalité.

RÉPARTITION DES RECETTES 2015 DE LA REDEVANCE SPÉCIALE :

	MONTANTS 2013	MONTANTS 2014	MONTANTS 2015
REDEVANCE SPÉCIALE	1 826 293,24 €	1 802 907,75 €	1 778 019,09 €
FORAINS	147 701,76 €	147 119,94 €*	159 005,21 €
DÉCHÈTERIE	5 576,21 €	13 658,92 €	19 408,14 €
TOTAL	1 979 571,21 €	1 963 686,61 €	1 966 532,13 €

* dont 10 099,69€ reversés en 2015 pour le mois de décembre 2014

ÉVOLUTION DES RECETTES DES PROFESSIONNELS :



● MONTANTS 2013
● MONTANTS 2014
● MONTANTS 2015

On constate :

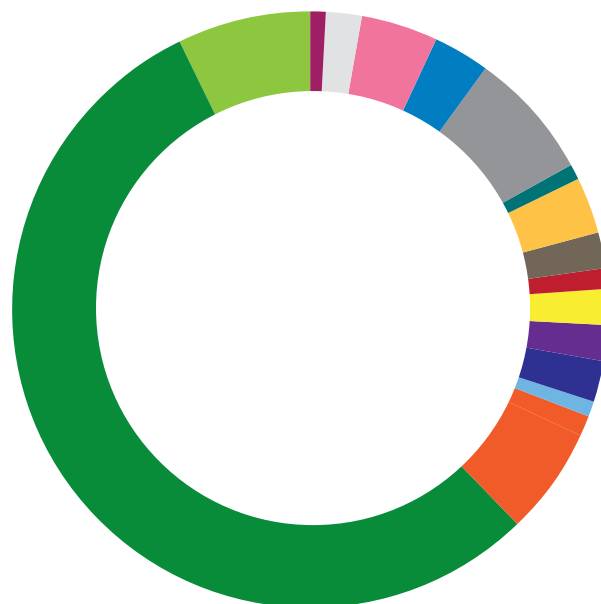
- une diminution des recettes de redevance. Celle-ci peut s'expliquer par divers facteurs :
 - Baisse de fréquentation dans les commerces : de nombreux professionnels voient leur activité diminuer depuis quelques années. Leur production de déchets diminue donc en conséquence.
 - Augmentation du geste du tri : les déchets recyclables sont exonérés. L'augmentation des bonnes pratiques en matière de tri sélectif permet aux professionnels de voir diminuer leurs rejets d'ordures ménagères et le montant de leur redevance.
 - Les recettes attendues par l'intercommunalité avec la mise en place de la redevance pour les communes de La Celle Saint-Cloud et Bougival ont principalement été perçues en 2016. En effet l'intercommunalité a fait le choix d'accompagner et de rencontrer chacun des professionnels lors de sa mise en place.
- une augmentation de la redevance spéciale réglée par les forains des marchés de Versailles. Une étude sur l'extension de la redevance à l'ensemble des marchés de l'intercommunalité devra être menée.
- une augmentation de la part déchèterie (facturation des apports des professionnels en déchèterie), preuve d'une bonne intégration des règles de tri de la part des professionnels du territoire.



RÉPARTITION DES REDEVABLES SUR LE TERRITOIRE :

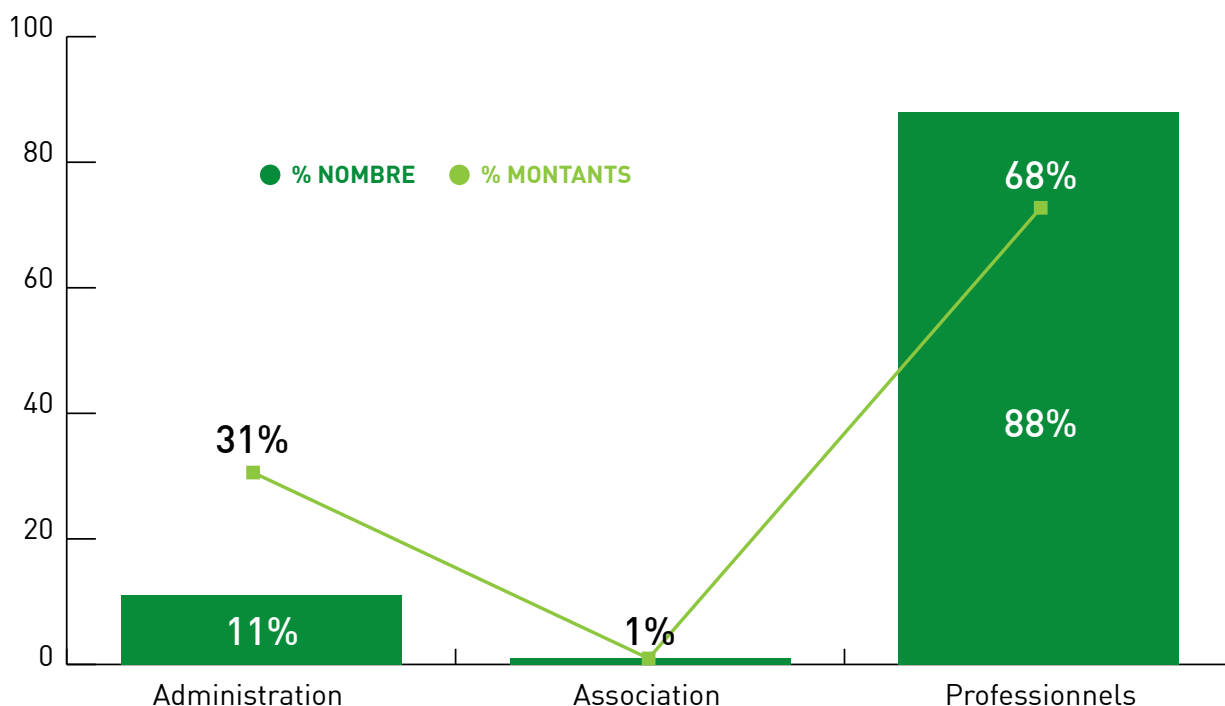
On décompte 770 redevables (840 avec déchèterie) soumis à la redevance spéciale sur le territoire de Versailles Grand Parc. Leur répartition est inégale et reflète le tissu économique territorial de l'agglo. En effet, la ville de Versailles représente 55% des redevables et 73% des recettes. Viennent ensuite les villes de Buc (7% des redevables), Viroflay (7%) et Saint-Cyr-l'Ecole (7%) pour des parts de recette respectives de 5%, 4 % et 3 % pour la dernière.

● BAILLY : 1%	● LE CHESNAY : 2%
● BIÈVRES : 2%	● LES LOGES-EN-JOSAS : 2%
● BOIS D'ARCY : 4%	● NOISY-LE-ROI : 2%
● BOUGIVAL : 3%	● ROCQUENCOURT : 1%
● BUC : 7%	● SAINT-CYR-L'ÉCOLE : 7%
● CHÂTEAUFORT : 1%	● TOUSSUS-LE-NOBLE : 0%
● FONTENAY-LE-FLEURY : 3%	● VERSAILLES : 55%
● JOUY-EN-JOSAS : 2%	● VIROFLAY : 7%
● LA CELLE SAINT-CLOUD : 1%	



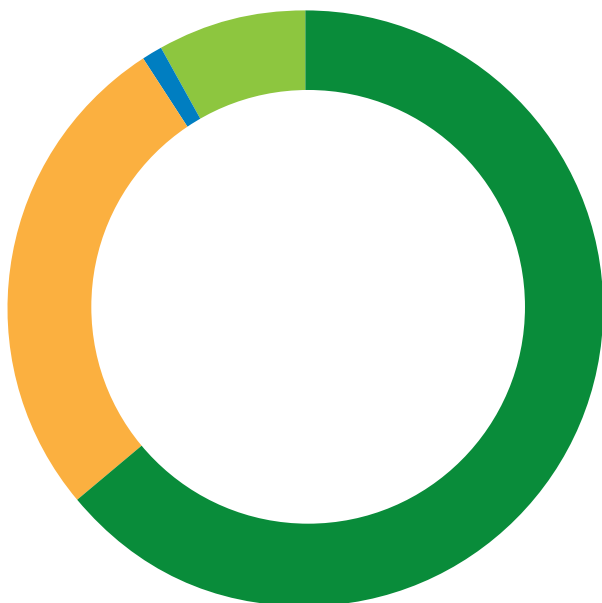
RÉPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE REDEVABLES

Les administrations constituent une part très importante des recettes de la redevance spéciale. Si elles ne représentent que 11% des redevables, elles constituent 31% des recettes.



RÉPARTITION DES ENCAISSEMENTS :

La régie de recettes représente 27% des encaissements. C'est via la trésorerie que 64% des paiements sont réalisés.



● RECouvrement TRÉSORERIE : 64% ● RÉGIE DÉCHÈTERIE : 1%
● RÉGIE RS : 27% ● VERSEMENTS FORAINS : 8%

L'augmentation de la part des montants perçus en régie découle de la proposition systématique de la mise en place de prélèvement au titre de la redevance.

Toutefois, la part des montants perçus en recouvrement par la trésorerie reste majoritaire. De fait, à compter du 1^{er} juillet 2016, Versailles Grand Parc a cessé les encaissements en régie.

L'ensemble des redevables effectuent donc leurs paiement (redevance spéciale et déchèterie) directement à la trésorerie.

PERSPECTIVES :

Mise en place de la redevance spéciale sur la commune de Vélizy-Villacoublay

La mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels de la commune de Vélizy-Villacoublay au 1^{er} janvier 2017 devrait permettre d'augmenter les recettes liées à cette taxe en 2017.

La collecte des bio-déchets

En vertu de la circulaire du 10 janvier 2012, les gros producteurs de bio déchets sont dans l'obligation d'organiser leur tri à la source ainsi que leur valorisation.

La communauté d'Agglomération, en lien avec le SYCTOM mettra en place, en 2017, réfléchit à mettre en place une collecte test pour certains des gros producteurs de son territoire.

Ce test sera précédé d'une étude visant à identifier les producteurs concernés ainsi leurs besoins.



ORIENTATIONS 2016

Les principales orientations pour l'année 2016 sont les suivantes :

INTÉGRATION D'UNE NOUVELLE COMMUNE :

La commune de Vélizy-Villacoublay intégrera la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier. Il s'agit de réaliser des suivis de collecte sur la commune pour prendre connaissance des prestations de service et mettre en place de nouvelles filières sur la mini déchèterie.

ARRÊT DE LA COLLECTE DU VERRE EN PORTE-À-PORTE :

En 2016, les communes de Rocquencourt, du Chesnay et de Châteaufort passeront en point d'apport volontaire pour la collecte du verre. La collecte en porte-à-porte sera arrêtée au 2nd semestre. Bougival et Vélizy-Villacoublay seront concernées en 2017.

Dans ce cadre, des subventions seront sollicitées auprès de différents organismes/partenaires dont le SYCTOM de Paris.

DÉPLOIEMENT DES DEUX APPELS À PROJET :

Lauréate de l'appel à projet « zéro gaspillage, zéro déchet » suite à une candidature commune avec le Syctom de Paris et d'autre collectivité, Versailles Grand Parc s'attachera à déployer les premières actions inscrites dans ce cadre.

Ainsi, une étude de faisabilité d'une ressourcerie sera réalisée en 2016. Elle permettra de déterminer si la mise en place de la structure est opportune et quelles sont les conditions requises pour assurer sa pérennité.

Une étude sur la tarification incitative sera également menée pour vérifier les possibilités, les conséquences et les modalités de sa mise en œuvre, de même qu'une étude d'optimisation sur les modes de collecte et de traitement des déchets.

Enfin, l'intercommunalité entamera une réflexion sur la gestion des biodéchets des gros producteurs ou encore le développement d'un réseau déchèteries.

Dans le cadre du programme Eco-Emballages, une campagne coup de poing de sensibilisation sera menée avec la réalisation de 72 suivis afin de vérifier la qualité du tri des déchets recyclables. Une

Une formation au tri des déchets recyclables des équipages de collecte sera également proposée par Versailles Grand Parc.

DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES SUR LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY ET MISE AUX NORMES DU SITE POUR PERMETTRE UNE ÉVENTUELLE EXTENSION AUX HABITANTS DE VERSAILLES ET DE ROCQUENCOURT :

Les Chesnaysiens pourront apporter, en plus des autres déchets acceptés, les cartouches d'encre usagées, les radiographies et les capsules de café (uniquement de la marque NESPRESSO). De plus, la filière gratuite EcoDDS sera mise en place pour diminuer les coûts de collecte et traitement des déchets dangereux spécifiques.

Enfin, des travaux de mise aux normes seront menés.

HARMONISATION DU RYTHME DE COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX SUR LE TERRITOIRE ET PASSAGE EN PORTE À PORTE POUR CHÂTEAUFORT :

Actuellement, le rythme de collecte des déchets végétaux en porte à porte est hétérogène sur le territoire. Une harmonisation des rythmes et des modalités de collecte sera proposée.

RENOUVELLEMENT DE MARCHÉS PUBLICS :

Les équipes travailleront sur le lancement des nouveaux marchés de gestion du parc de bacs et d'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales.





ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHE RÉCAPITULATIVE

			TONNAGES COLLECTÉS	TONNAGES ENTRANTS	DESTINATION DE TRAITEMENT	TYPE DE VALORISATION
OMA	ORDURES MÉNAGÈRES	PAP	53 387	56 654	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
		PAV	3 268			
	VERRE	PAP	1 306	5 850	Centre de tri	Valorisation matière
		PAV	4 544			
	DÉCHETS RECYCLABLES	PAP	10 705	11 338	Centre de tri	Valorisation matière
		PAV	633			
	DÉCHETS VÉGÉTAUX	PAP	7 166	8 404	Compostage	Valorisation organique
		PAV	570			
		DÉCHÈTERIE	668			
DÉCHETS OCCASIONNELS	ENCOMBRANTS	PAP	5 963	6 305	Centre de tri	Valorisation matière
		PAV	342			
	GRAVATS	PAV	1	2 987	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CDSU) de classe 3	Remblais
		DÉCHÈTERIE	2 986			
	AMEUBLEMENT	DÉCHÈTERIE	281	281	Centre de tri	Valorisation matière
	BOIS	DÉCHÈTERIE	659	659	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique
	CARTONS	DÉCHÈTERIE	161	161	Centre de tri	Valorisation matière
	MÉTAUX	DÉCHÈTERIE	250	250		
	TOUT VENANT INCINÉRABLE	DÉCHÈTERIE	215	215	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
	TOUT VENANT NON INCINÉRABLE	DÉCHÈTERIE	2 819	2 819	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CDSU) de classe 2	
	DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	PAV	52	155	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
		DÉCHÈTERIE	103			
	DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	PAV	65	312	Centre de tri	Valorisation matière
		DÉCHÈTERIE	247			
	TEXTILE	PAV	618	635	Centre de tri	Réemploi et valorisation matière
		DÉCHÈTERIE	18			
	DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX	PAV	4,7	4,7	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
	RADIOGRAPHIES	DÉCHÈTERIE	0,4	0,4	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique
	PILES ET ACCUMULATEURS	PAV	2,8	2,8	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique
	LAMPES ET TUBES NÉONS	DÉCHÈTERIE	1	1	Centre de tri	Valorisation matière ou énergétique
	HUILE DE MOTEUR	DÉCHÈTERIE	6,4	6,4	Traitement spécifique	Valorisation matière
	PNEUMATIQUES	DÉCHÈTERIE	4,4	4,4	Centre de tri	Valorisation matière
SOMME DES TONNAGES COLLECTÉS			97 046			

ANNEXE 2 : MARCHÉS PUBLICS EN COURS

N° DU MARCHÉ	OBJET	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIFICATION	DATE DE FIN
PRÉCOLLECTE				
812437	Fourniture et distribution de sacs OM pour les habitants de Versailles Grand Parc - Fourniture de sacs OM pour les habitants de Versailles et du Chesnay (lot 1)	PTL	02/09/2015	01/09/2019
812438	Fourniture et distribution de sacs OM pour les habitants de l'Agglo. - Distribution de sacs OM pour les habitants de Versailles (lot 2)	ACP services	02/09/2015	01/09/2019
812425	Fourniture et livraison de sacs de déchets végétaux pour les habitants de l'Agglo	PLASTIC OMNIUM	04/03/2015	04/03/2018
812441	Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés (lot3)	CONTENUR	03/09/2015	02/09/2019
812323	Gestion du parc de bacs de l'Agglo	CONTENUR	22/08/2012	21/08/2016
812442	Lavage du parc de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés (lot 4)	ANCO	04/09/2015	03/09/2019
812364	Travaux d'installation de conteneurs enterrés	Eiffage	05/03/2013	
812439	Fourniture de conteneurs enterrés (lot 1)	ASTECH	03/09/2015	02/09/2019
812440	Fourniture de conteneurs aériens (lot 2)	CONTENUR	03/09/2015	02/09/2019
812444	Fourniture de composteurs et de bio-seaux	QUADRIA	05/10/2015	04/10/2019
812413	Sensibilisation des habitants au compostage domestique (ind. + collectif)	BIO YVELINES (sous traite à ORGANE0)	09/09/2014	08/09/2018
COLLECTE ET TRAITEMENT				
812327	Collecte en PAP des déchets (lot 1)	Groupe ment Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2017 Possibilité reconduction 2x1an
812395	Marché complémentaire : Intégration du Chesnay	Groupe ment Nicollin/Sepur	début 8/07/2014	avant 31/12/2019
812328	Collecte en apport volontaire (lot 2)	Groupe ment Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2017 Possibilité reconduction 2x1an
812329	Opération de transfert du verre (lot 3)	Groupe ment Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2017 Possibilité reconduction 2x1an
812394	Marché complémentaire «opération de transfert du verre : Intégration du Chesnay	Groupe ment Nicollin/Sepur	17/12/2013	31/12/2019
812400	Marché de collecte de la commune de Bougival	Nicollin	28/07/2010	19/03/2016
812402	Marché de collecte de la commune de La Celle-Saint-Cloud	Nicollin	20/03/2013	19/03/2016

812330	Traitement des déchets végétaux (lot 4)	Groupement Nicollin/Sepur/Bio Yvelines	09/10/2012	31/12/2017 Possibilité reconduction 2x1an
812331	Traitement des déchets encombrants (lot 5)	Groupement Nicollin/Sepur	09/10/2012	31/12/2017 Possibilité reconduction 2x1an
812410	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages Avenant 1: intégration de Vélizy	Sté Triadis	19/05/2014 01/02/2016	30/04/2018
812378	Traitement des apports directs des DV collectés sur la voie publique par les services techniques des villes de Versailles Grand Parc (lot 1)	Bio Yvelines Services	07/08/2013	06/08/2017
812379	Traitement des apports directs des gravats et du tout-venant collectés sur la voie publique par les services techniques des villes de Versailles Grand Parc (lot 2)	Groupement Nicollin/Sepur	01/07/2013	30/06/2017
812380	Mise à disposition de bennes et traitement des DV, des gravats et du tout-venant collectés sur la voie publique et stockés par les services techniques des villes de Versailles Grand Parc (lot 3)	Groupement Nicollin/Sepur	12/08/2013	30/06/2017
812381	Mise à disposition de bennes pour la collecte et le traitement des gravats, des DEEE provenant des particuliers (lot 4)	Groupement Nicollin/Sepur	12/08/2013	11/08/2017
DÉCHÈTERIE				
812283	Exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy et de l'éco-point de Bièvres - Exploitation déchetterie (lot 1)	Groupement Sepur/Nicollin	22/03/2012	30/09/2016
812417	Extension de la prestation à la déchèterie du Chesnay	Groupement Sepur/Nicollin	21/03/2016	30/09/2016
812284	Exploitation de la déchetterie de Bois d'Arcy et de l'éco-point de Bièvres - Traitement des déchets inertes (lot 2)	Groupement Sepur/Nicollin	22/03/2012	30/09/2016
812418	Extension de la prestation à la déchèterie du Chesnay	Groupement Sepur/Nicollin	21/03/2016	30/09/2016
812461	Exploitation du réseau de déchèteries intercommunales, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques - Traitement du bois (lot 4)	Groupement Sepur/Nicollin	22/03/2016	21/03/2020
812286	Exploitation de la déchetterie de Bois d'Arcy et de l'éco-point de Bièvres - Traitement du tout-venant non incinérable (lot 4)	Groupement Sepur/Nicollin	22/03/2016	30/09/2016
AUTRE				
812384	Prestations d'accueil en fourrière animale Avenant 1: intégration du Chesnay dans le marché Avenant 2: Intégration de Bougival et Vélizy	Sacpa	09/07/2013	31/12/2017
812421	Acquisition, déploiement et maintenance d'une solution de gestion du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés	Tradim	16/01/2015	15/01/2019

ANNEXE 3 : POINTS DE COLLECTE DDS

COMMUNE	ADRESSE	JOUR	HORAIRES
BUC	Centre Technique Municipal - 65 avenue Rolland Garros	1 ^{er} samedi du mois	9h-12h
LA CELLE ST-CLOUD	Place du Jumelage	1 ^{er} samedi du mois	9h-13h
LES LOGES-EN-JOSAS	2 Grande Rue (en face de la mairie)	4 ^{ème} samedi du mois	10h-12h
NOISY-LE-ROI	Place Jean- Baptiste de la Quintinie (face à l'entrée du collège)	3 ^{ème} samedi du mois	9h-13h
ROCQUENCOURT	Place Charles de Gaulles	4 ^{ème} samedi du mois	10h-12h
TOUSSUS-LE-NOBLE	Parking du Cosec - rue Robert Esnault Pelterie	4 ^{ème} samedi du mois	10h-12h
VERSAILLES	Rue Pierre Lescot (centre commercial Richard Mique)	1 ^{er} samedi du mois	9h-12h30
	Angle de la rue Artois et de la rue du Refuge	1 ^{er} samedi du mois	14h-17h30
	Square Jean Houdon	2 ^{ème} samedi du mois	9h-12h30
	9 rue Vauban	2 ^{ème} samedi du mois	14h-17h30
	Marché place Saint Louis	3 ^{ème} samedi du mois	9h-12h30
	Marché Notre Dame, Carrée à la Marée	3 ^{ème} samedi du mois	14h-17h30
	Parking de Sceaux - avenue de Sceaux	4 ^{ème} samedi du mois	9h-12h30
	86 rue Yves le Coz (Maison de quartier de Porchefontaine)	4 ^{ème} samedi du mois	9h-12h30
VIROFLAY	39 rue du Général Leclerc	1 ^{er} samedi du mois	9h-12h30
	Parking angle rue Joseph et avenue de la Pépinière	1 ^{er} samedi du mois	8h30-12h30

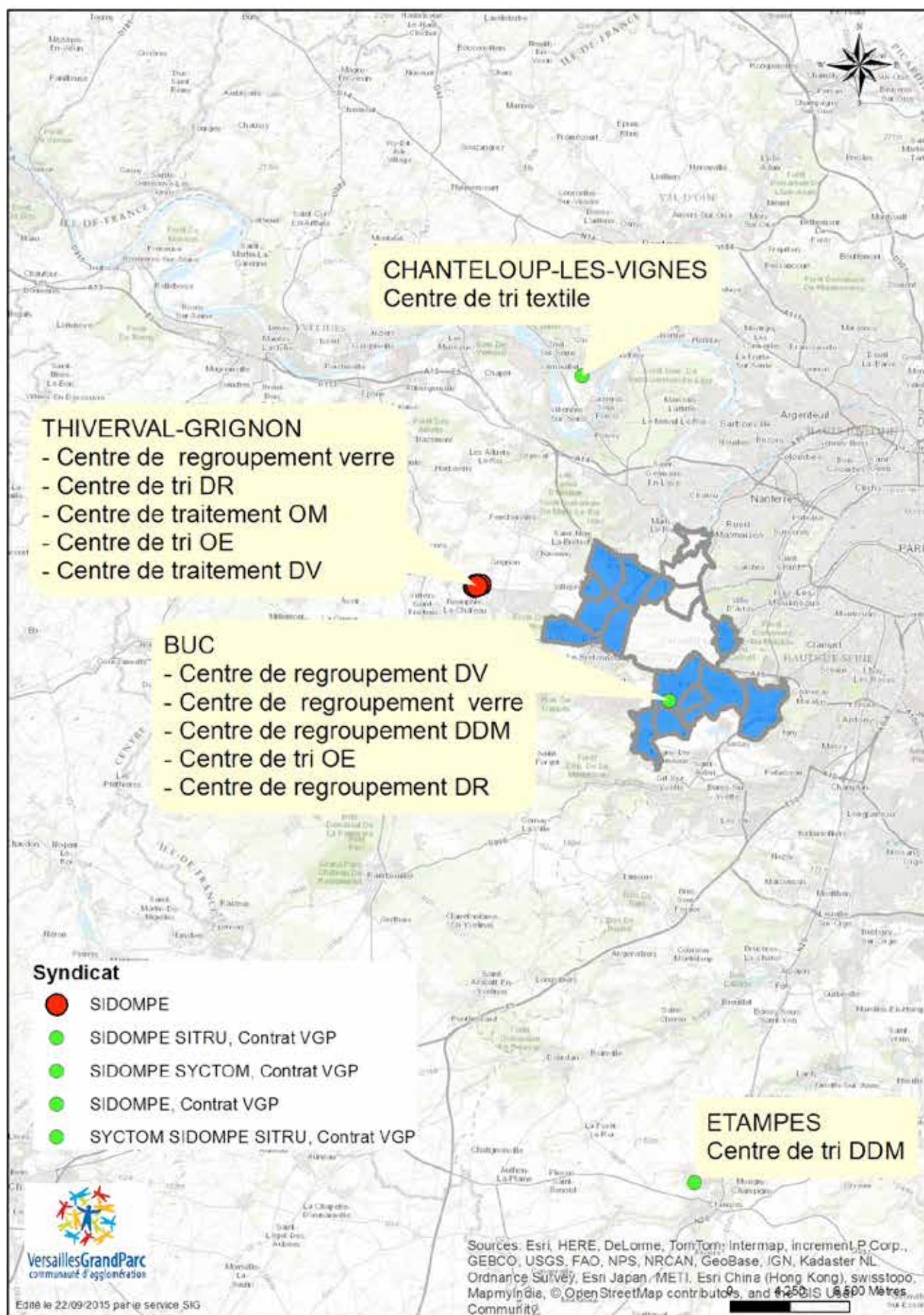
ANNEXE 4 : POINTS DE COLLECTE DEEE

COMMUNE	ADRESSE	JOUR	HORAIRES
BUC	Centre Technique Municipal - 65 avenue Rolland Garros	1 ^{er} samedi du mois	9h-12h
NOISY-LE-ROI	Place Jean- Baptiste de la Quintinie (face à l'entrée du collège)	3 ^{ème} samedi du mois	9h-13h
ROCQUENCOURT	Place Charles de Gaulle	4 ^{ème} samedi du mois	10h-12h
TOUSSUS-LE-NOBLE	Parking du Cosec - rue Robert Esnault Pelterie	4 ^{ème} samedi du mois	10h-12h
VERSAILLES	Carrefour chemin des Fausses et rue Claude Debussy (parking de Jussieu)	1 ^{er} samedi du mois	9h-12h30
	1 rue l'Abbé Rousseau	3 ^{ème} samedi du mois	9h-12h30
	Parking de Sceaux - avenue de Sceaux	2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi du mois	9h-12h30
VIROFLAY	Parking angle rue Joseph et avenue de la Pépinière	1 ^{er} samedi du mois	9h-12h30

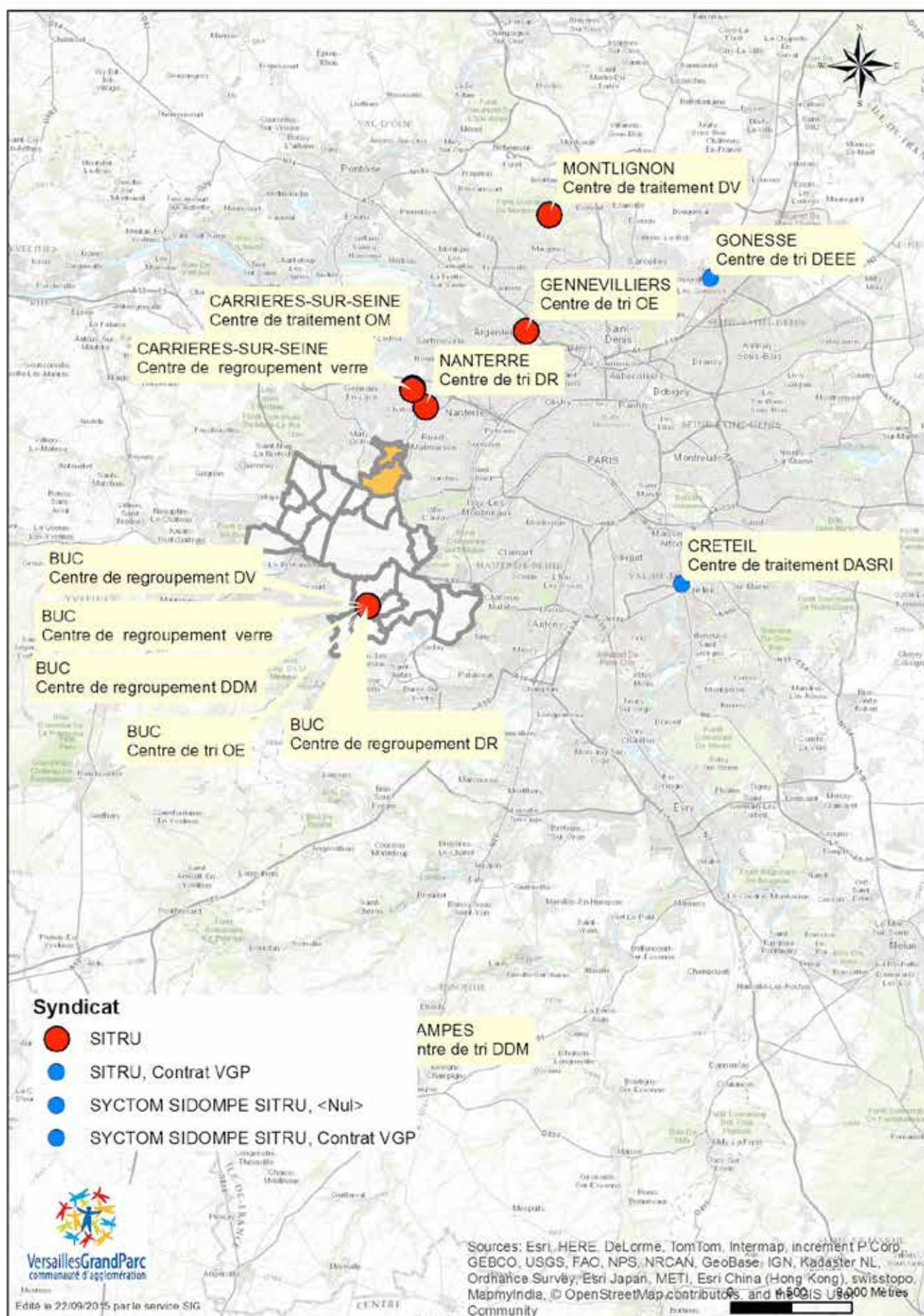
ANNEXE 5 : JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

	DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY		ECOPOINT DE BIÈVRES	DÉCHÈTERIE DU CHESNAY		DÉCHÈTERIE DE CARRIÈRES SUR SEINE	DÉCHÈTERIE DE MAGNY LES HAMEAUX
ACCÈS	PROFESSIONNEL	PARTICULIER	PARTICULIER	PROFESSIONNEL	PARTICULIER	PARTICULIER	PARTICULIER
LUNDI	Fermée	Fermée	Fermée	13h30-16h30	13h30-16h30	10h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)	8h30-13h 14h-18h15
MARDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	8h-12h	8h-12h	10h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)	8h30-13h 14h-18h15
MERCREDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	8h-12h	8h-12h	10h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)	Fermée
JEUDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermée	8h-12h	8h-12h	10h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)	Fermée
VENDREDI	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	8h-12h	Accès non autorisé	10h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)	8h30-13h 14h-18h15
SAMEDI	Accès non autorisé	9h-18h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	8h-12h	Accès non autorisé	9h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)	8h30-13h 14h-18h15
DIMANCHE	Accès non autorisé	9h-13h	9h30-12h30 13h30-17h (jusqu'à 18h d'avril à septembre inclus)	Fermée	Fermée	9h-17h (jusqu'à 19h d'avril à septembre inclus)	9h-13h

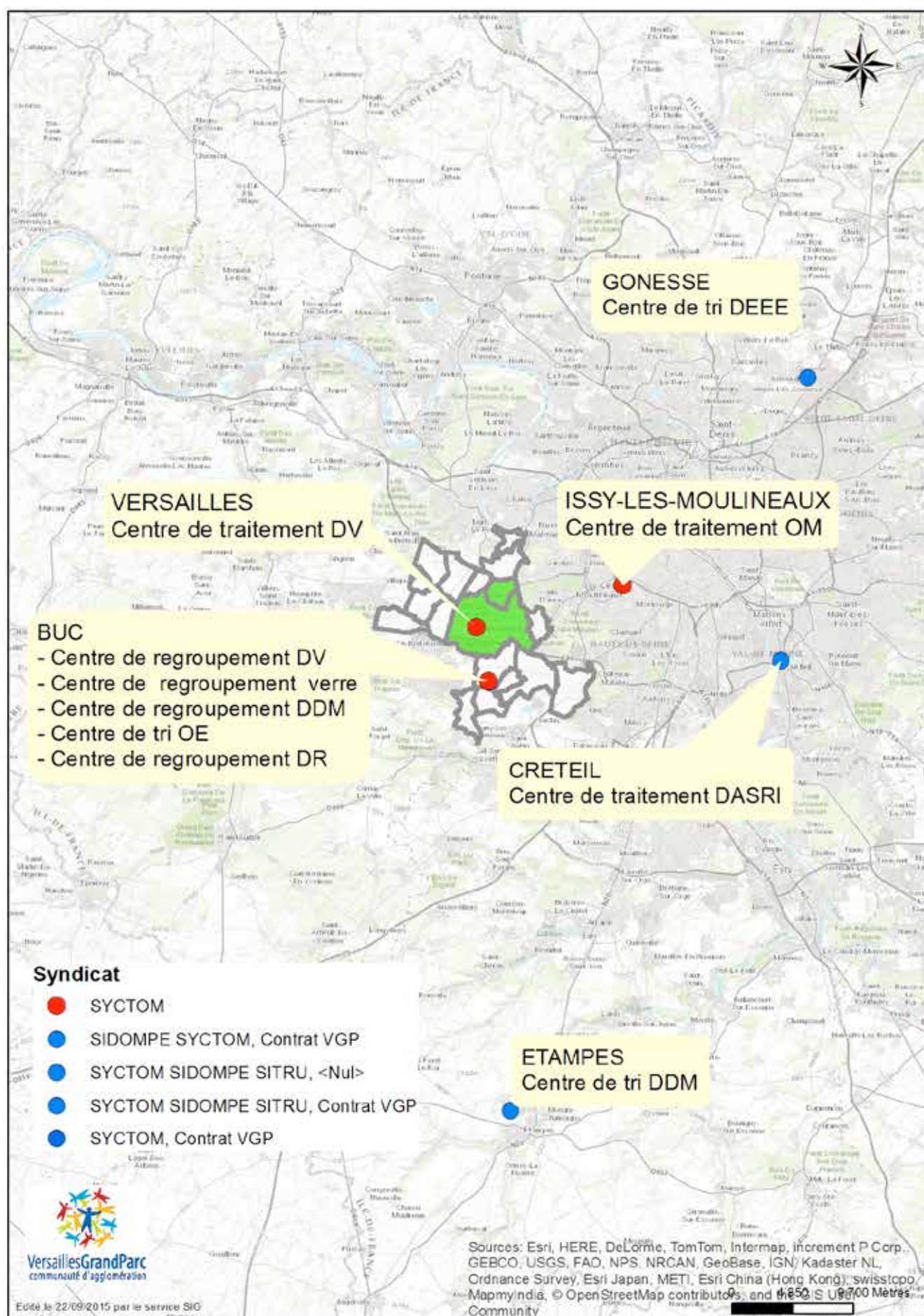
ANNEXE 6 : SIDOMPE



ANNEXE 7 : SITRU



ANNEXE 6 : SYCTOM





VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex
environnement@agglovgp.fr